



SETTIMANALE CORSU
 SETTIMANALE CORSU
 SETTIMANALE CORSU
 D'INFORMAZIONE
 D'INFORMAZIONE



RÉCIFS ARTIFICIELS

QUAND LE BÉTON A DU BON

P4

1,60€

ÉDITOS P3 • KAMPÀ P3
 PORTRAIT: ROMAIN COLONNA • P6 JACQUES FUSINA P8 •
 ACTUALITÉS & BRÈVES P18 • AGENDA P22



IDEAL FRAIS
Pêche & aqua Culture

TOUS LES PRODUITS FRAIS & SURGELÉS DE LA MER

Pêche locale - Coquillages - Crustacés
DEPUIS 1994, UNE ÉQUIPE AGUERRIE
AUX MÉTIERS DE BOUCHE À VOTRE SERVICE



Du plaisir de déguster des produits simples, beaux et de qualité et du désir de partager ce moment de bonheur est née notre gamme «PRESTIGE».

Nous avons sélectionné pour vous des produits uniques élaborés par des artisans au savoir-faire incontestable.
Caviars, saumons fumés, truffes, épicerie fine...

Découvrez également nos gammes "Corse" & "Sélection"



idealfrais-corse@wanadoo.fr - Fax : 04 95 10 04 33
Immeuble Pozzo di Borgo
Entrée A Chemin de Loreto - 20090 - AJACCIO

Livraisons sur toute la Corse

Tél. 06 84 54 20 98 - 04 95 10 04 44

ECS
ESPACE CORSE
SECURITE

Installations dans toute la Corse !

Votre Alarme à partir de **69 €**
HT / MOIS

ALARMES - VIDÉOSURVEILLANCE - COFFRES-FORTS
Tel: 04.95.46.85.69 - www.ecs.corsica

CORSE PISCINE POLYESTER

06 43 73 07 40
www.corsepiscine.com

CONTACT PUBLICITÉ ICN
CORSE REGIPUB SAS
M. STÉPHANE BRUNEL
TÉL. 06 12 03 52 77
mail: brunel.stephane@yahoo.fr

ISULAPRO
Centre d'appels | Secrétariat | Recouvrement

Hôteliers, professionnels de la santé, Artisan et PME

Tél. : 06 01 03 36 90
contact@isulapro.com

OSEZ LA QUALITÉ !
ISULAPRO, au service de l'excellence

Avenue Paul Giacobbi,
Résidence Plein Sud - 20600 Bastia
www.isulapro.com

Chère Madame Veil

Vous reposez désormais au Panthéon après une cérémonie belle et donc à votre image! Vous ne souhaitiez pas entrer dans ce monument où ne reposent certes pas tous les dieux mais indiscutablement des personnes qui, par leur valeur et leur grandeur d'âme, forcent le respect. Votre refus peut se comprendre quand on sait que vous ne serez que cinq femmes à vous faire entendre lors de possibles joutes oratoires que j'imagine enlevées avec vos 73 autres voisins! Mais rien d'insurmontable pour l'éternelle rebelle que vous êtes et je ne doute pas un seul instant du soutien indéfectible de votre époux, «macho repent», qui a accepté de rester dans votre ombre pour mieux mettre en lumière votre personnalité, vos combats et, peut-être, vous permettre de dépasser l'obscurité de l'indicible qui, elle, n'a jamais quitté votre esprit enfermé à tout jamais à Birkenau. Tout a été dit sur vos principaux engagements, mais tout reste encore à faire. Comment retrouver l'idéal européen que vous avez porté en devenant le-a premier-e président-e de son parlement? [L'écriture inclusive devient symbolique].

Comment le porter quand le nationalisme devient pour certains la seule solution pour exprimer rejets, craintes ou attentes? Et que dire de ce combat toujours pas gagné pour le droit à l'interruption volontaire de grossesse quand certaines femmes ont encore du mal à le faire valoir? Lutte en France des plannings familiaux inquiets quant à leurs possibles actions; lutte toujours dans d'autres pays où le droit des femmes à disposer de leur corps est de plus en plus limité voire menacé ou tout simplement interdit? Alors si votre entrée au Panthéon n'était pas une évidence pour vous, elle était une nécessité pour nous toutes et tous, afin de nous rappeler qu'il est désormais de notre responsabilité de continuer à faire résonner votre voix et porter vos combats. Hommage, respect et gratitude. ■ dominique.pietri@yahoo.fr



Da Roland FRIAS

Consumà altrimenti

Dopu à «L'Oria» in Aiacciu, s'hè apertu qualchi ghjornu fà «Les Silos de Nina» ind'u Borgu. U puntu cumunu trà isse duie butteghe hè ch'ellu si pò truvà paste, risu, biscotti frà altru, senza imballasgiu. S'indirizza issu cuncettu à i consumadori primuros di reduce e so ramasuglie, è di cumprà lucale è naturale cù prodotti di stagione è esciuti di l'agricultura biologica. Ci vole à sapè chì, nanzu à l'annate 60 è nanzu à a nascita di e grande superficie in libru serviziu, stu modu di presentazione di i prodotti di cumsumazione era u solu praticatu è quessa, ind'u mondu sanu. Cù l'industrializzazione di u settore agroalimentariu, u sviluppu di l'imballasgiu, in particolare in plasticu, è l'evoluzione di l'usi di campà, hè sparita pianu pianu a vendita «alla rinfusa» cum'elli a dicenu i nostri amichi taliani. Dapoi qualchi annu, ripiglia fiatu in Europa. Ci hè a vultà di rispettà è di prutege l'ambiente. Tandù, per risponde à l'attese di a ghjente in brama di diminui e rumenzule è u frazu, cresce, in Francia, qui è quallà, u numeru di punti di vendita. A Corsica ne seguitaghja a via. Per pudè fà e so corse ind'è «L'Oria» o ind'è «Les Silos de Nina», ci vole à buscà i stuviglii chè nò tenimu, di regula, in casa, per indettu, buttiglie viote, vasetti, sacchetti kraft, è dà li una ghjivutà nova è propiu durevule. Si pesa i cuntenenti in buttega è dopu devimu riempie li. Ghjè passendu à a cascia ch'ellu hè cacciatu di u prezzu u pesu d'ogni stuvigliu. Cuntribuisce à fà move e mentalità, eccu u scopu miratu da s'andatura, ma micca solu. Si tratta di luttà contr'à u soprimballasgiu, di fà smagrisce e scatule à mulizzu è di sceglie a ghjusta quantità. Ghjè una certa manera dinò di fà casu à e so spese cù u sensu di a nutrizione è di a cumsumazione raggiunate. Eppo, in 'ssi tempi di crisa, cumprà u so risu, u so caffè, u so thé o i so cereali da 5 à 30 percentu menu caru, hè più chè una bona. Quasi tutti i prodotti pruposti ind'è ste spezierie sò venduti in circuiti corti ch'è a riduzione di u trasportu face ancu parte di a dimensione ecologica. Da chì convince i cumsumadori di pensà a distribuzione senza imballasgiu cum'è campatoghja è cum'è una vera alternativa à e grande superficie. Forse per vultà, in più, à l'essenziale: a spartera è u scambiu di prussimità...■

À MODU NOSTRU

Vous vivez
en Centre-Corse,
dans le Cap,
la région de Bonifacio
ou le Sartenais,
vous avez
une bonne connaissance
de la vie publique,
culturelle, associative
et sportive
dans votre bassin de vie?
Vous souhaitez mettre
en lumière les initiatives
qui y voient le jour?
Vous aimez écrire et/ou
prendre des photos?
**L'ICN recherche ses
correspondants locaux.**

Écrivez-nous:

journal@icn-presse.corsica

ICN INFORMATEUR CORSE NOUVELLE ©

Édité par CorsicaPress Éditions SAS
société locataire géranteImmeuble Marevista
12, Quai des Martyrs, 20200 Bastia
Tél. 04 95 32 89 95

Directeur de la publication – Rédacteur en chef:

- Paul Aurelli (04 20 01 49 84)
journal@icn-presse.corsica
- Elisabeth Milleliri • informateur.corse@orange.fr
- 1^{er} secrétaire de rédaction (Bastia) P. Muzzarelli
- 1^{er} secrétaire de rédaction (Ajaccio) Eric Patris

BUREAU DE BASTIA

1, Rue Miot (2^e étage), 20200 BASTIA
Tél. 04 95 32 04 40 • Fax 04 95 32 02 38
Annonces légales: Tél. 04 95 32 89 92
al-informateurcorse@orange.fr

BUREAU D'AJACCIO – RÉDACTION

21, Cours Napoléon – BP 30059
20176 AJACCIO Cedex 1
Tél. 04 20 01 49 84
al-icn-ajaccio@orange.fr

en partenariat avec Télé Paese

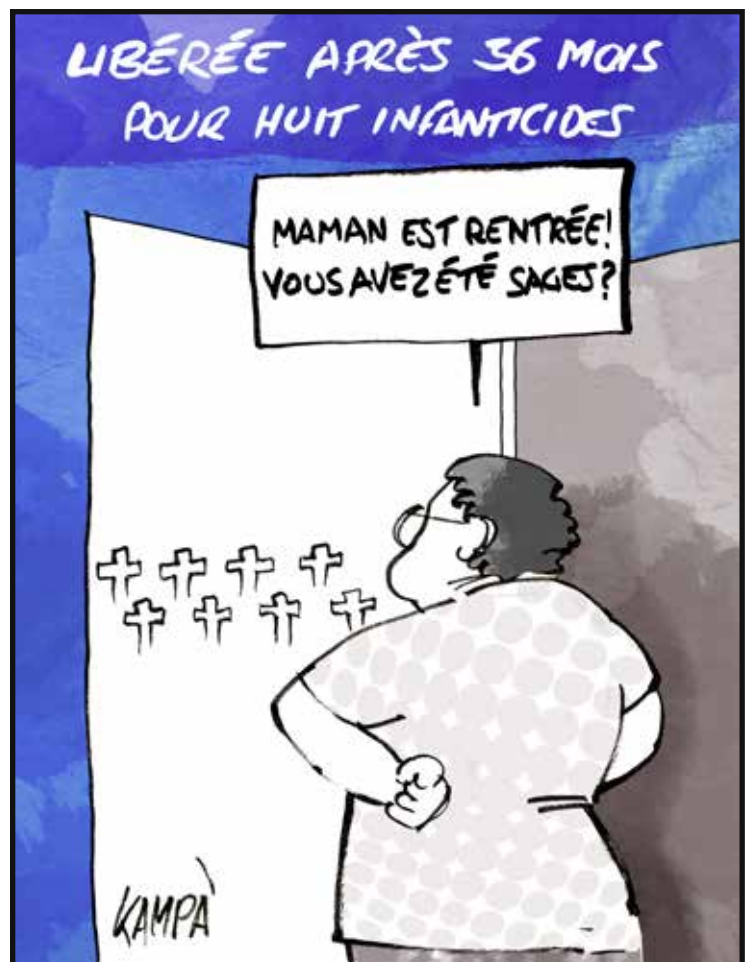
RÉGIE DE LA PUBLICITÉ

CORSE REGIPUB SAS
M. Stéphane Brunel
Tél. 06 12 03 52 77 • mail: brunel.stephane@yahoo.fr

IMPRIMERIE

AZ Diffusion 20600 Bastia
CPPAP 0319 1 88773 • ISSN 2114 009

PR Fondateur Louis Rioni

LIBÉRÉE APRÈS 36 MOIS
POUR HUIT INFANTICIDESMAMAN EST RENTRÉE!
VOUS AVEZ ÉTÉ SAGES?

RÉCIFS ARTIFICIELS

QUAND LE BÉTON A DU BON

Il est des zones résidentielles qui s'accroissent pour la bonne cause et qui, loin de nuire aux équilibres naturels, contribuent au contraire à les renforcer ou à les relancer. Depuis l'été 2017, dans le cadre d'un programme d'actions de valorisation et de protection du golfe d'Ajaccio, classé zone Natura 2000, l'Office de l'environnement y expérimente l'implantation de récifs artificiels innovants. Depuis le 3 juillet, grâce à la collaboration entre l'office et le service des Phares et balises, ce petit hameau sous-marin s'est agrandi avec l'immersion de corps-morts éco-conçus.

D'ordinaire, la seule mission assignée à un corps-mort, c'est de faire le poids. On ne lui demande ni d'être esthétique, ni d'avoir d'autre fonction que celle de lester une bouée de signalisation ou de permettre le mouillage stable d'un bateau. Mais si, tout en remplissant cette mission basique, il pouvait s'avérer utile à la préservation de l'écosystème marin? Si, plutôt que d'immerger un bête parallélépipède de béton, on imaginait d'installer une structure conçue à la fois pour assurer le lest requis et pour favoriser le maintien voire le retour de différentes espèces sous-marines? Et si on s'attachait à démontrer que non seulement ça ne coûte guère plus cher, mais que ça peut générer un bénéfice réel, tant en termes écologiques qu'économiques? Durant l'été 2017, l'Office de l'environnement de la Corse (OEC) avait mis en place dans le golfe d'Ajaccio, au niveau de la plage du Ricantu, trois prototypes de récifs artificiels dans le but de gérer la ressource halieutique, de créer les conditions propices à l'attraction d'espèces à forte valeur marchande pour les pêcheurs professionnels, en reconstituant ce qu'on appelle les biocénoses marines, c'est-à-dire l'ensemble des êtres vivants - animaux, végétaux et micro-organismes - coexistant dans un espace écologique donné mais aussi leurs organisations et leurs interactions. Pour leur conception, l'OEC, avait utilisé le «bio mimétisme» en s'appuyant notamment sur la connaissance du milieu qu'ont les pêcheurs et apnéistes locaux afin de cibler plus particulièrement certaines espèces animales et végétales: langoustes, homards, sars et dorades pour le premier module; barbues, turbots et soles pour le deuxième, tandis que le troisième visait à favoriser la reconstitution de substrats qui auraient été endommagés par des activités anthropiques. Ces prototypes font régulièrement l'objet de campagnes de suivi - analyses sédimentaires, inventaire floristique et faunistique - et pour l'heure, les constatations effectuées dans ce cadre sont encourageantes. Sur ce site du Ricantu, considéré comme pauvre du point de vue de la production halieutique, on a pu en effet noter la venue de poissons tels que saint-pierre, sar, chapon, rouget ou baliste.

Ce n'est toutefois qu'en fonction des résultats de trois ans de suivi que l'OEC appréciera la nécessité d'installer d'autres récifs. «La philosophie que souhaite impulser l'office est que les ouvrages ou équipements maritimes peuvent être éco-conçus. C'est-à-dire que leur architecture, leur conception, les éléments qui les composent en font, au delà de leur fonction première, également un abri et un garde-manger pour diverses espèces, qu'il s'agisse de plantes, de poissons, de crustacés ou de mollusques. Pour ce faire, nous travaillons pas-à-pas, explique Alexandra Agostini, assistante principale au département Écosystèmes marins et littoraux de l'OEC. Plutôt que de lancer d'emblée de vastes projets très onéreux, nous

commençons d'abord par expérimenter sur une petite échelle, ce qui permet de voir ce qui fonctionne, ce qui demande à être amélioré, et d'en tirer les enseignements utiles.» Une démarche pragmatique qui est aussi gage de crédibilité auprès d'éventuels partenaires financiers. «La réalisation et l'installation des trois récifs a été entièrement financée par l'OEC, pour un montant de 70 000 €, rappelle Alexandra Agostini. Mais si l'expérience s'avère concluante, nous comptons faire appel à des co-financeurs, publics ou privés, afin de développer ce type de projets».

Entre-temps, l'expérimentation entreprise dans le golfe d'Ajaccio a été complétée, le 3 juillet dernier, par l'immersion de corps-morts éco-conçus pour le balisage des zones réglementées par arrêté de la préfecture maritime, au droit de l'aéroport d'Ajaccio, juste à côté des récifs. Cette zone située dans l'axe de la piste d'atterrissage, où sont interdits pêche, navigation, mouillage des navires et plongée sous marine, est déjà matérialisée par des balises. Il s'agissait donc de remplacer les corps-morts traditionnels qui les lestent par des structures permettant d'offrir de «l'habitat supplémentaire» aux espèces ciblées. Cette fois encore, l'OEC a intégralement financé l'opération, pour un montant total de 15 000 €. «Ces corps-morts, propriété de l'office, sont mis à la disposition du service Phares et balises de la Direction interrégionale de la mer Méditerranée (DIRM), qui a fourni un cahier des charges.» Après appel d'offres, leur réalisation a été confiée à l'entreprise Isula services, épaulée par les consultants de la SAS Cogite. «Le responsable d'Isula services, Pierre Roy, est pêcheur et apnéiste et connaît très bien les comportements de la faune marine. Sa structure en béton, qui intègre également des éléments tubulaires, mais aussi des coupelles et des coralligènes récupérés par des pêcheurs, a été coulée dans un moule en silicone reproduisant les aspérités d'un récif naturel, afin de favoriser la fixation de la flore et de petits organismes qui sont la base de la chaîne alimentaire.»

Tous ces habitats artificiels, explique Alexandra Agostini, «sont proches d'habitats naturels. Ils font en quelque sorte office de nurserie. Une fois que les espèces ont atteint ce qu'on appelle une taille-refuge, elles peuvent donc migrer vers ces habitats naturels.» Il y a une dizaine d'années encore, se posait la question du fonctionnement des récifs artificiels, on cherchait notamment à déterminer s'ils contribuaient réellement à un repeuplement ou s'ils se bornaient à attirer des espèces, au détriment du peuplement des zones naturelles voisines. Bref, s'ils ne déshabillaient pas Pierre pour habiller Paul. Des travaux de recherche récents, menés au sein de l'Institut méditerranéen d'océanologie (MIO), tendent à montrer qu'il n'en est rien et qu'ils sont bel et bien propices à l'apparition d'une nouvelle production locale. Et donc à l'accroissement de la ressource halieutique. ■ Elisabeth MILLELIRI



Le pays leader en matière de récifs artificiels est le Japon, où le concept est documenté dès le XVII^e siècle. Au début du XXI^e siècle, le pays comptait près de 20 millions de m³ immergés.

En France, si les premières immersions remontent à la fin des années 1970, c'est surtout à partir des années 2000 que sont apparus des projets réellement ambitieux, comme celui du Prado, à Marseille qui fête cette année ses 10 ans: près de 30 000 m³ de récifs artificiels. ■

ROMAIN COLONNA



OMU DI SCENZA È DI PULITICA

ICN #6725

À 36 anni, u cunsiglieru tarritorialu Femu a Corsica hà dighjà un parcorsu abbastanza riccu à u nivellu puliticu è prufizionali.

Ritrattu d'un passiuatu di lingua corsa è di a cosa publica, impastatu da un'educazioni arrimbata à valori sicuri

2 di ghjinnaghju di u 2018. Romain Colonna, maestru di cunfarenzi à l'Università di Corti spicializatu in sociolinguistica, faci a so intrata pà a prima volta inde l'emiciculu di l'Assemblea di Corsica. Un mumentu ch'ellu sparti cù tutti i so partinari di Femu, è aldilà di Corsica Libera, sottu à a bandera di Pè a Corsica, alianza rinnuvata chì hà vintu una siconda volta di fila l'emblematica alizzioni tarritorialu. Una stonda ch'ellu avarà aspittatu, soca, in un scornu di a so menti sempri in bullori da a mani à a sera l'omu iperattivu, chì t'hà un parcorsu propiu urighjinali. Natu in Parighji in u 1982, u cunsiglieru tarritorialu ci hà campatu i so primi anni in famiglia, nanzu di ghjunghja in Corsica versu 13 anni pà cuntinuà a so scolarità in u Liceu Fesch d'Aiacciu. « *Facia parte in Parigi di a famosa diaspora, ma in un'ambianza quantunque assai corsa ancu puru à nivellu linguisticu, culturale, di e rilazione sociale, di a famiglia, di l'amichi. C'era sempre finalmente a Corsica in casa. Dunque una doppia cultura : parigina, urbana, è à tempu una cultura corsa di a diaspora, ma corsa quantunque cù a prisenza in particolare di a figura di a minnanna, chì era una vechja minnanna nata à u principiu di u seculu, chì si purtava più cà mai tutta a so cursitudine nant'à e spalle, chì a sudava in modu permanente* », conta quillu chì hè urighjinariu di i paesi d'Ortu è di Guagnu. Prima di stallassi nant'à l'isula, u ghjuvanottu è i soi ci viniani di manera regulari in vacanze, fintantu ch'ellu hè statu francatu u passu di stacci. « *Aghju avutu subbitu subbitu un'attiranza maiò, sicuramente pà tappà un biotu, versu a lingua è a cultura corsa. Ci sò stati i primi corsi cù Santu Casta, eiu ùn avia micca una pratica familiare attiva fora di i scambii cù minnanna, era piuttosto una pratica passiva di a lingua. Eppo i primi passi pulitichi sò affaccati dinò, micca in raportu cù a lingua corsa stessa, ma piuttosto di pettu à a sucetà induve campava* », cuntinueghja Romain Colonna. Un raportu à a pulitica chì nasci in Parighji, ancu chì ogni volta ch'ellu vinia in Corsica, l'adulescenti s'avvidia dighjà di ciò chì ùn li paria micca nurmali à u nivellu sociali, culturali, linguisticu è economicu, ciò chì l'hà purtatu à attaccà i so primi litturi pà pruvà à capiscia megliu l'affari. « *Ci sò dinò i me parenti, à l'epica u me tintu di babbu cun quale avia discussione pulitiche, stuziunale, cù spiegazione di u funziunamentu, dinò cù mamma. Hè à tempu da issa discussione familiare permanente ingiru à l'affari publichi, pulitichi, è da a me visione singulare chì si facia à pocu à pocu, è chì ogni volta ch'e vinia in Corsica rimarcavu i prublemi, è da Parigi i rimarcavu ancu di più forse, ch'hè nata issa vuluntà pulitica di difende a Corsica è l'intaressi publichi* », s'arricorda l'insignanti circadori. Da quì nasci l'impegnu à u liceu, di ciò chì li paria essa i diritti nigati di u populu corsu. A lingua corsa piglia a suprana cù a brama di veda ricunnisciutu u dirittu linguisticu è culturale, una cosa chì hà da avvià à Romain Colonna ver di i Studii Corsi in Corti. Billissimi annati, cù un'indiatuura nova à mezu à a Cunsulta di i Studenti Corsi è i primi battaglia pulitichi. A riescita universitaria dinò, diventendu à 21 annu à l'epica u più ghjovanu capessianu di Francia, tutti i materii cunfusi. Di ssu versu universitariu scientificu chì

l'hà passiuatu, n'hà dicesu di fà a so vita, senza scurdassi di quillu versu puliticu, chì i dui sò sempri viaghjati accantu. Hè d'altrondi in u 2004 ch'ellu faci i so primi passi veri fora di u sindacalisimu, cù a lista Unioni Naziunali sottu à a direzzioni d'Edimond Simeoni è à fiancu à Ghjuvan Guidu Talamoni è Ghjuvan Cristofanu Angelini, frà altru. Ma a tappa individuali essenziali, chì u faci cunnoscia da u publicu, accadi ottu anni dopu, cù una prisintazioni sottu à i culori di Femu a Corsica à l'alizzioni legislativi ind'u prima circondu di Corsica Suttana. « *Sò partutu in cundizione appena difficile, senza troppu preparazione, ma si sò passate quantunque piuttosto bè à l'epica ancu puru s'ellu ùn era u tempu di e vittorie oghjinche è ùn c'era ancu issu cuntrattu di mandatura cù Corsica Libera* », s'arricorda Romain Colonna. È com'è u latu prufizionali ùn hè mai luntanu, hè l'epica induv'ellu finalizeghja calchì mesi nanzu a so tesa, cù ricerchi purtendu soprattuttu nant'à a duminazioni è a minurazioni linguistica. Cù u gradu di duttori di l'Università di Corsica, una spazienza tremenda, l'omu ferma in un spannamentu tutali è hè ricrutatu da maestru di cunfarenzi in lu 2012. È scrivi, assai. Parechji libri sò isciuti da i so travaghji : *Les paradoxes de la domination linguistique* in u 2013, *Cuufficialità : 50 argomenti in giru à a ricunniscenza di u corsu* in lingua corsa in u 2015, eppo quattru libri cullettivi sottu à a so direzzioni, cù parechji autori internaziunali chì ani travaghjatu nant'à sughjetti varii di sociolinguistica, cù l'ultimu chì hè statu stampatu in u 2016 nant'à u cuncettu sociolinguistu chì si chjama « l'auto-odi », l'odiu di sè stessu. Un parcorsu dighjà bellu riccu dunque, ancu s'è, à u nivellu puliticu, Romain Colonna, naziunalistu corsu cunvintu, ùn hà micca sceltu di suvità a strada di u so babbu, Jean, anzianu prifettu. « *Di sicuru, ùn hè micca u listessu à u nivellu di l'appartinenza iniziale, ma ci sò i punti cumuni quantunque, cum'è l'intaressu cullettivu. Cercu à suvità unipochi di valori chì sò valori par mè suprani, ch'ellu m'hà trasmessu babbu, è ne sò assai fieru è provu à mettele à palesu in modu cuttidianu inde l'azione publica è cù i me amichi di modu largu. Provu à esse u più unestu pussibile à nivellu intellettuale, u più à l'ascoltu dinò, esse u più rigurosamente pussibile. U tintu di babbu avia iss'apertura di spiritu è prima di tuttu era corsu, un Corsu à l'epica di nanzu à a seconda guerra mondiale, dunque ùn si pò micca apparagunà tale è quale cù a me cursitudine à mè* », dici cù una certa emuzioni u cunsiglieru tarritorialu. Di manera naturale, l'insignanti, babbu dipoi pocu d'una ciuccia, hà raghjuntu da quand'ellu hà postu pà sempri i so pedi in Cursichella a famiglia naziunalista. Una scelta chì u so babbu hà sempri rispittatu. « *Puru s'ellu hè paradussale, ùn saria micca pussutu esse naziunalistu senza l'educazione familiare è di babbu è a so apartura di spiritu parchi hè u rispettu di a demucrazia, di l'idee, di l'intaressu cullettivu è di a Corsica ch'ellu m'hà trasmessu, chì hà fattu ch'e sò naziunalistu oghje, è senza issi valori è issa leia qui, ùn saria micca oghje à difende l'intaressi cullettivu di issu paese* ». È a strada ùn hè ancu à compia, mancu appena. ■

Santu CASANOVA

« *C'era sempre finalmente a Corsica in casa..* »



LES RENDEZ-VOUS DE JACQUES FUSINA...

LIVRES, MUSIQUE, ARTS & SPECTACLES, CINÉMA

Le monde quantique

L'ouvrage dont je vous parlerai aujourd'hui n'est pas un livre ordinaire, quoique épais de 160 pages dotées d'une bonne couverture cartonnée: il s'agit d'une Bande Dessinée éditée chez Dargaud! *Le mystère du monde quantique* est son titre, qui nous fut conseillé par un des visiteurs éminents du parc Galea, le physicien Thibault Damour, mondialement connu pour ses travaux sur les «trous noirs» et les «ondes gravitationnelles», associé pour l'occasion avec l'auteur de BD Mathieu Burniat.

J'avoue pourtant que l'abord peut être déstabilisant, non pas tant par le titre lui-même mais plutôt par le début de l'histoire qui s'apparente un peu aux célèbres Tintin et Milou chers à la célèbre maison d'édition, mais ce n'est qu'un stratagème pour mieux introduire le déroulement pédagogique susceptible d'être assimilé par chacun. Les premiers dessins semblables à ce qu'on voit souvent dans le domaine de la SF, science-fiction, pourraient déconcerter jusqu'à la page 13 où l'on est invité à participer au fameux congrès Solvay de physique en 1927 qui s'interrogeait sur la mystérieuse théorie quantique et sur certaines de ses données contradictoires: le jeune héros Bob, à la recherche de son chien Rick, est directement confronté à ces mystères et s'en ouvrira successivement à chaque savant rencontré. Chaque personnage, représenté de manière réaliste, propose dès lors un langage relativement compréhensible si le lecteur entre dans le jeu, d'autant que les faits rapportés y sont historiquement exacts. Le premier, Max Planck, entamera ses explications pédagogiques en rappelant le rôle initial de Newton et dévoilera ses propres découvertes sur la constante «h», les oscillations, leur énergie, leur modélisation, toutes notions longuement développées considérées comme élémentaires mais qui permettent une acclimatation du lecteur à des données complexes pour qui en est resté comme moi à la physique classique.

Après Planck, voici Einstein surgissant du noir qui insère ses propres recherches dans la lignée de ses prédécesseurs en proposant modestement des expériences à portée du jeune visiteur, puis en présentant les avancées de son collègue Niels Bohr et décrivant ensuite les progrès de ses propres recherches sur l'énergie, les particules, les ondes. Jusqu'à la rencontre d'un autre savant, le prince de Broglie, selon qui «*l'électron qui orbite autour d'un noyau est guidé par une onde de matière.*» Certes tout cela peut paraître encore bien obscur mais la présentation vulgarisée et souvent humoristique facilite peu à peu l'immersion du lecteur dans cet ensemble de phénomènes liés par une logique fondamentale. De Broglie cite d'autres chercheurs parmi lesquels Bohr, Sommerfeld ou Born qui influencèrent Heisenberg et son approche différente de calcul des tableaux infinis des états des atomes. À en donner proprement le vertige.

Schrödinger quant à lui, revient plutôt à Einstein et à De Broglie et propose une équation capable de décrire toute la physique quantique supposant une forme continue et ondulatoire de la matière, mais elle est réfutée par Max Born qui déduit pour les particules un mouvement suivant les lois de la probabilité. Comme Bohr, d'autres, non toujours d'accord sur des points précis de leurs démonstrations considèrent que les lois millénaires de la logique se limitent peut-être à la pensée occidentale puisque dans la philosophie chinoise des alternatives contradictoires peuvent être complémentaires. Everett propose alors une théorie, non toujours prise en considération, selon laquelle le monde quantique est multiple parce que constitué de réalités classiques différentes, sans limite et s'étendant à l'univers lointain des galaxies. Cela étant, cette théorie quantique est compatible avec la description de l'espace-temps courbe d'Einstein. En 1954 celui-ci, pour expliquer le caractère incomplet de la fonction quantique, et de la description floue d'une bille millimétrique se déplaçant dans une boîte, avait pris l'exemple d'une souris qui pourrait voir nettement ce qui est supposé nébuleux: or, Everett, présent lors de cette conférence, avait tiré de cette comparaison l'idée selon laquelle dans une observation, «*ce n'est pas tellement le système qui est changé par une observation, mais l'observateur qui devient corrélé au système.*» Ce que suggèrent les images finales de la BD où l'on voit en effet Bob et son chien Rick tourner dans l'univers en s'interrogeant...

Car, ce qu'a voulu montrer cette BD c'est bien un ensemble de questions non toujours entièrement résolues, mais notre vision classique ébranlée par ces multiples découvertes qui, depuis Einstein, ouvrent vers un vertigineux ensemble de possibilités y compris les plus mystérieuses pour nos esprits actuels. ■



Thibault Damour-Mathieu Burniat,
Le mystère du monde quantique
Dargaud, 2016



N° 01



TALLIANCE AVOCATS

57, Promenade des Anglais
06048 Nice Cedex 1

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes :

FORME : Société Civile Immobilière
DÉNOMINATION : **SCI VICTORIA**
SIEGE SOCIAL : Biguglia [20620], ZAC de Campo Vallone, Lot n° 5.

OBJET : L'acquisition par tous moyens de tous biens immobiliers, terrains à bâtir ou droits immobiliers ; toutes activités de lotisseur ; l'aménagement et la construction sur ces terrains ou droits immobiliers de tous immeubles de tous usages et destinations ; la vente de terrains ou la vente desdits immeubles construits, sous quelque forme que ce soit, en totalité ou par fractions, avant ou après leur achèvement ; l'obtention de toutes ouvertures de crédit, prêts et constitution des garanties relatives.

DURÉE : 99 ans

CAPITAL : 100 euros

APPORTS EN NUMÉRAIRE : 100 euros

GÉRANCE : Monsieur **Jean-Paul VILLA** - demeurant à ALÉRIA [20270] - Lustincône

CESSION DE PARTS : Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées à toute autre personne qu'avec l'autorisation préalable de l'assemblée générale extraordinaire des associés.

IMMATRICULATION : Au RCS de BASTIA
Pour avis,

N° 02

AVIS DE CONSTITUTION

Au terme d'un acte sous seing privé en date du 25 juin 2018, il a été constitué une Société dont les caractéristiques suivent :

Dénomination : **KYRNOBAT**

Forme : Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle [SASU]

Siège social : Lieu-dit Mignataghja - 20170 San Gavinu di Carbinì

Objet : Bureau d'études, construction.

Durée : 99 ans

Capital : 100 € [Cent €]

Président : **Henri ETTORI** - Domicilié U Puntonu - 20144 Zonza

Commissaire aux comptes : Société Co-reval, forum du vazzu, BP 20974, 20700 Ajaccio

Admission aux Assemblées : Chaque associé a le droit de participer aux décisions collectives par lui-même ou par son mandataire

Exercice du droit de vote : Chaque action donne droit à une voix.

Clauses relatives à l'agrément des cessionnaires d'actions, à titre onéreux ou gratuit : Décision prise à l'unanimité des actionnaires, le cédant ne participant pas au vote.

Immatriculation : Au RCS d'AJACCIO [2A].

Pour avis et mention, Le Président.

N° 03

FOPAL

Société Civile Immobilière
Au capital de 2000 euros
Siège social : Route de Muratello
20137 Porto-Vecchio

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous signature privée à Porto-Vecchio du 27 juin 2018, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société Civile Immobilière

Dénomination sociale : **FOPAL**

Siège social : Route de Muratello, 20137 Porto-Vecchio

Objet social : Acquisition, administration, gestion et exploitation par bail, location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers ;

Durée : 99 ans

Capital social : 2000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire

Gérance : Melle **Aurélië LANDUCCI**, et M. **François, Olivier PIAZZA**, demeurant tous deux Route de Muratello, 20137 Porto-Vecchio.

Clauses relatives aux cessions de parts : Dispense d'agrément pour cessions à associés ; Agrément des associés représentant au moins les trois-quarts des parts sociales pour toutes les autres cessions.

Immatriculation : RCS Ajaccio.

Pour avis, la Gérance.

N° 04

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Ajaccio du 29 juin 2018, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à Responsabilité Limitée à Associé Unique

Dénomination sociale : **IDEA VERDE**

Siège social : 4, Avenue Docteur Noël Franchini, Résidence Europa, Bât B, 20090 Ajaccio

Objet social : Conception et création de parcs et de jardins, conseils en architecture paysager

- Entretien d'espaces verts et réalisation de petits travaux de construction d'ouvrages paysagers

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS

Capital social : 1.000 €uros

Gérance : M. **Alexandre COJEAN-QUILICI**, demeurant 4, Avenue Docteur Noël Franchini, Résidence Europa, Bât B 20090 AJACCIO, assure la gérance.

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés d'AJaccio.

Pour avis, La Gérance.

N° 05

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à LEVIE du 20/06/2018, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée

Dénomination : **CAFE DU PROGRES**

Siège : Quartier Sorba, 20170 Levie

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

Capital : 3000 euros

Objet : Café, bar, salon de thé et restauration.

Présidente : Mme **Coralie MOULART** (épouse DE PERETTI) demeurant Route du Groupe Scolaire, Villa Margarita, 20170 Levie

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'AJaccio.

Pour avis, Le Président.

N° 06

ZEUS

Société Civile
Au capital de 1.000 €uros
Siège social :
c/o Mme Stéphanie NICOLAÏ
Foce Dell'Edera - Villa Antho
20169 Bonifacio

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seings privés en date du 25 juin 2018, enregistré au SPFE d'Ajaccio le 02 juillet 2018, dossier 2018 20639, référence 2018 A 00948 Il a été constitué une Société Civile :

Dénomination sociale : **ZEUS**

Capital : 1.000 euros divisé en 100 parts sociales d'un montant de 10 euros chacune, entièrement souscrites.

Siège : c/o Mme Stéphanie NICOLAÏ - Foce Dell'Edera - villa Antho - 20169 BONIFACIO.

Objet : L'acquisition, la gestion, l'administration, la vente de toutes valeurs mobilières, et accessoirement des biens immobiliers lui appartenant, ainsi que des prestations techniques, administratives, comptables et financières aux sociétés qu'elle contrôlera.

Durée : 99 années à compter de l'immatriculation de la société au Registre du commerce et des sociétés.

Gérant : Madame **Stéphanie NICOLAÏ**, demeurant Foce Dell'Edera - villa Antho - 20169 BONIFACIO, est désignée statutairement en qualité de gérante associée.

Immatriculation au Registre du commerce et des sociétés : La société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés tenu au greffe du tribunal de commerce d'AJaccio.

Pour avis et mention.

Stéphanie NICOLAÏ, gérante.

N° 07

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à SAN MARTINO DI LOTA en date du 11 juin 2018, il a été constituée une Société Civile Immobilière présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : **COSERI**

SIEGE SOCIAL : 16 chemin du Centre, Hameau de Pietranera, SAN MARTINO DI LOTA (Haute-Corse)

OBJET : L'acquisition, la propriété, l'administration, l'exploitation par bail, la gestion par location ou autrement et la mise en valeur de tous immeubles et biens immobiliers.

- Eventuellement et exceptionnellement l'aliénation de ceux de ces immeubles devenus inutiles à la société au moyen de vente, échange ou apport en société.

- L'emprunt de tous les fonds nécessaires à cet objet et la mise en place de toutes sûretés réelles ou autres garanties nécessaires.

DUREE : 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

CAPITAL : 1000 euros

GERANCE : Monsieur **Éric ONETTI-SANTINI**, demeurant Hameau de Pietranera, 16 chemin du Centre, SAN MARTINO DI LOTA (Haute-Corse).

AGREMENT DES CESSIONS : Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées, à titre onéreux ou à titre gratuit, à des personnes autres que celles visées ci-dessus, qu'avec le consentement de la majorité des associés, représentant au moins les trois quarts des parts sociales.

IMMATRICULATION : Au registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis,

L'associé fondateur,

mandaté à cet effet ou le gérant.

N° 08



Henri PINNA
Joseph MELGRANI
Paul CUTTOLI
Louis-Valéry VERGEOT
Notaires associés
6, Bd Sylvestre Marcaggi
20000 Ajaccio
Tél : 04.95.51.75.75
Fax : 04.95.51.15.55

AVIS DE CONSTITUTION DE SOCIETE

Suivant acte reçu par Maître Louis-Valéry VERGEOT en date du 12 juin 2018, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société Civile régie par les dispositions du Titre IX du Livre III du Code civil, et par les statuts.

Dénomination sociale : **CARU MARIANU**

Capital social : 195.000,00 €, divisé en 1.950 parts de 100,00 €uros chacune, souscrites et réparties entre les associés dans la proportion de leurs apports respectifs.

Siège social : CAURO [20117], lieu-dit Caru Marianu.

Objet social : L'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question [...].

Durée : 99 années à compter de l'immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

Le capital est entièrement constitué par des apports immobiliers : Il a été apporté à la société par Monsieur Laurent Bernard François MANNARINI demeurant à BASTELICACCIA lieu-dit Sornagona Immeuble Ricordu, Madame Létizia Marie Thérèse Nicole MANNARINI demeurant à AJACCIO 32 avenue Mont Thabor Les Arbousiers - Bât B et Monsieur Fabien Xavier MANNARINI demeurant à AJACCIO chemin de Biancarello Le Cytise Bât C, à concurrence d'un tiers [1/3] chacun soit soixante cinq mille euros [65.000,00€], une maison d'habitation élevée de deux étages sur rez-de-chaussée située à CAURO [CORSE-DU-SUD] lieudit Caru Marianu, cadastrée section B n°217 pour 05a 17ca, d'une valeur de cent quatre-vingt-quinze mille euros [195.000,00 €].

Gérants : Monsieur **Laurent Bernard François MANNARINI** demeurant à BASTELICACCIA lieu-dit Sornagona Immeuble Ricordu, Madame **Létizia Marie Thérèse Nicole MANNARINI** demeurant à AJACCIO 32 avenue Mont Thabor Les Arbousiers - Bât B et Monsieur **Fabien Xavier MANNARINI** demeurant à AJACCIO chemin de Biancarello Le Cytise Bât C, pour une durée indéterminée.

La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés d'AJACCIO.

Cessions de parts : Les parts sont librement cessibles entre associés et au profit du descendant ou d'un ascendant d'un associé, toutes les autres cessions sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.

Pour avis, Me Louis-Valéry VERGEOT.

N° 09

AVIS DE CONSTITUTION

Constitution de la sasu: **Sunloc20131**, Ld Francisco 20131 Pianotolli-Caldarello. **Cap.**: 1000euros. **Objet**: location de bateaux. **Pdt**: **Sebastien Maniccia**, Ld Francisco 20131 Pianotolli-Caldarello. **Durée**: 99 ans au rcs d'AJaccio.

N° 10



Me Carole LUCCHINI

Avocat au Barreau d'Ajaccio
64, Cours Napoléon
20000 Ajaccio

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une Société suivant acte sous seing privé en date du 21 juin 2018 présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : SAS DeltaGee
Forme : Société par Actions Simplifiée
Siège : Chez INIZIA, 4, Avenue du Mont Thabor - Immeuble CASTELLANI - Quartier Saint Joseph - 20090 Ajaccio

Objet : La création (élaboration, conception, programmation), la commercialisation, la vente ou la location de logiciels scientifiques d'analyse de données ou d'aide à la décision en génétique ou en sélection végétale ou animale.

Et, plus généralement, toutes opérations de quelque nature qu'elles soient, juridiques, économiques et financières, civiles et commerciales, se rattachant à l'objet sus-indiqué ou à tous autres objets similaires ou connexes, de nature à favoriser directement ou indirectement le but poursuivi par la société, son extension ou son développement.

Durée : 99 ans

Capital : 10.000 Euros

Président : Monsieur François BRUNETTI, né le 31 octobre 1956 à SAINT DIZIER (52), domicilié 2 Bis, A FUNTANA D'U FRUSTERU, 20110 PROPRIANO
Immatriculation : RCS d'Ajaccio.

N° 11

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 19 juin 2018, il a été constitué une Société dont les caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination sociale :

ACMG CONSTRUCTIONS

Forme : Société par Actions Simplifiée (SASU)

Capital social : 1000 €

Siège social : Chemin de Sansonetti, 20600 Furiani

Objet social : Tous travaux de bâtiment, tous corps de métiers, terrassements. Toutes opérations industrielles commerciales, mobilières ou immobilières pouvant se rapporter directement ou indirectement ou être utile à l'objet social ou susceptible d'en faciliter la réalisation

Durée : 50 années à compter de l'immatriculation de la société au registre du commerce et des sociétés

Présidence de la société : M. Alain CHARLES, Lot Santa Lucia, 20600 Furiani

Immatriculation de la société : Au registre du Commerce et des Sociétés de BASTIA.

Pour avis,
Le président.

N° 12

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 25/06/2018 il a été constitué une EURL dénommée :

JADE CONSEILS

Siège social : Litarriccia, Pezza Cardo, 20137 PORTO-VECCHIO.

Capital : 500 €.

Objet : Le Conseil, la Gestion, le développement et les services numériques à destination des entreprises et des collectivités.

Gérant : M. CASTELLI Didier, Litarriccia, Pezza Cardo, 20137 PORTO-VECCHIO.

Durée : 99 ans.

Immatriculation au RCS de AJACCIO.

N° 13

MURATU

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 5000 euros
Siège social : Lieu-dit Peru - Albarella
Village de Murato - 20239 Murato

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à MURATO du 27 juin 2018, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée

Dénomination : MURATU

Siège : LIEUDIT PERU - ALBARELLA - VILLAGE DE MURATO, 20239 MURATO

Durée : zéro ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

Capital : 5000 euros

Objet : La vente et la distribution en qualité de détaillant, négociant, ou pour le compte de tiers de charcuteries, salaisons, et autres produits alimentaires et non alimentaires qui mettrait en valeur le produit ou le rendrait plus attractif. L'import et l'export de la matière première et du produit à tous les stades de la transformation dans les conditions de réglementation en vigueur.

La représentation en qualité d'agent commercial dans le domaine de la charcuterie, salaisons et autres produits alimentaires et non alimentaires.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : Madame Sabrina GANDOLFI MEI, demeurant Villa Joseph - Augustine, 20620 BIGUGLIA

Directeur général : Madame Jeanne BALBINOT, demeurant ALBARELLA, 20239 MURATO

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de BASTIA.

Pour avis,
Le Président.

N° 14

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 1er/07/2018, il a été constitué une Société :

Dénomination sociale :

TOMI.LOC

Siège social : La Calella, 20248 TOMINO

Forme : SAS Unipersonnelle

Capital : 500 €

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Bastia

Objet social : La location d'engins de bâtiment et travaux publics,

- L'acquisition ou la cession d'engins de bâtiment et travaux publics, ainsi que tous matériels se rapportant à l'activité du bâtiment,

- La prise, l'achat, la mise en valeur, l'exploitation et la vente de tous brevets français et étrangers, certificats d'addition et brevets de perfectionnement, méthodes, procédés, inventions, marques de fabrique, moyens de fabrication se rattachant directement ou indirectement à l'activité de la société, la concession de toutes licences totales ou partielles des dits brevets ;

Présidence : Monsieur BOUHARBI Samir, demeurant La Calella, 20248 TOMINO

Immatriculation de la Société au RCS de Bastia

Pour avis,
La Présidence.

N° 15

ECO-GRANULES

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 1020 euros
Siège social : Route de la Madrague
20290 Lucciana

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à LUCCIANA du 28 juin 2018, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à Responsabilité Limitée

Dénomination sociale : ECO-GRANULES

Siège social : Route de la Madrague, 20290 Lucciana

Objet social : Récupération et achat de bois, commercialisation après transformation en conditionnement pellet et sous forme de briquettes et autres formes.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 1020 euros

Gérance : Louis-André DUCROS demeurant Route de la Madrague, 20290 Lucciana

Romain GUILLON demeurant 111 route du Capitello, Les Hauts de Rasignani 2, 20290 Borgo

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis, La Gérance.

N° 16

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à BORGIO du 20 mai 2018, il a été constitué une Société ayant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION :

ENTRETIEN PISCINE CORSE

FORME : Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle

SIÈGE SOCIAL : 76, rue des Noyers, Lotissement Santa Catalina, 20290 Borgo

OBJET : La Société a pour objet, en France et dans tous pays :

Entretien de piscine ; Plomberie ; Construction de piscines ;

Rénovation de piscines ; Achats et revente ; Toutes opérations industrielles et commerciales se rapportant à la création, l'acquisition, la location, la prise en location-gérance de tous fonds de commerce, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements, fonds de commerce, usines, ateliers, se rapportant à l'une ou l'autre des activités spécifiées ; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités ; la participation directe ou indirecte de la Société dans toutes opérations financières, immobilières ou mobilières ou entreprises commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe ; toutes opérations quelconques contribuant à la réalisation de cet objet.

DUREE : 99 années à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés

CAPITAL : 500 euros

Exercice du droit de vote : Tout associé a le droit de participer aux décisions collectives personnellement ou par mandataire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, sur simple justification de son identité, dès lors que ses titres sont inscrits à un compte ouvert à son nom.

Transmission des actions : La cession d'actions est libre entre associés ou au profit de tiers.

Président de la Société : TOTI Laurent, demeurant 76, rue des Noyers - Lotissement Santa Catalina - 20290 BORGIO.

La Société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de : Bastia

Pour avis,
Le Président,

N° 17

IMPERIAL CAR

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 2000 euros
Siège social : Lotissement Michel Ange,
20167 Afa - RCS Ajaccio

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à AFA du 27/6/2018, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : SAS

Dénomination : Imperial Car

Siège : Lotissement Michel Ange - 20167 AFA

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS

Capital : 2000 €

Objet : La vente, la location, le gardiennage de véhicules électriques neufs et d'occasion.

Sous réserve des dispositions légales, chaque action donne droit à une voix.

Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : Monsieur Julien SACCAGI, demeurant Résidence A Funtana, Bât D, la Rocade Porticcio 20166 ALBITRECCIA.

Directeur général : Monsieur Jean-Michel, Pierre, Marie CABRERA, demeurant route de Caldaniccia - 20167 SARROLA CARCOPINO.

La Société sera immatriculée au RCS d'AJACCIO.

Pour avis, Le Président.

N° 18

AVIS DE CONSTITUTION D'UNE SOCIÉTÉ PAR ACTIONS SIMPLIFIÉES

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 30 JUIN 2018 à STE-LUCIE DE PORTO-VECCHIO, il a été constituée une SOCIÉTÉ PAR ACTIONS SIMPLIFIÉES aux caractéristiques suivantes :

Forme : SOCIÉTÉ PAR ACTIONS SIMPLIFIÉES

Dénomination : SAS ALINIA CAPITAL

Siège : Valle Longa - Zonza - Route de Capicciola, 20144 Ste-Lucie de Porto-Vecchio

Durée : 99 ANS

Objet : La prise de tous intérêts et participations par tous moyens, apports, souscriptions, achats d'actions d'obligations et de tous droits sociaux dans toute société, la gestion de ce portefeuille de participations et généralement toutes opérations de quelque nature qu'elles soient, se rattachant directement ou indirectement à cet objet et susceptibles d'en favoriser la réalisation ou l'extension.

Président : Mme CELINE MARCHI

Immatriculation : RCS Ajaccio

N° 19

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date à sartene du 16/06/2018 a été constituée une EURL nommée :

EURL TRA DI NOI

Objet : RESTAURANT BAR AVEC ANIMATIONS ET BOUTIQUE DE VENTE DE PRODUITS REGIONAUX

Capital : 100 €

Siège social : LIEU DIT FAU, ROUTE DE TIZZANO, 20100 SARTENE

Durée : 99 ans

Gérance : M. STEPHANE MOSCONI, DOMAINE MOSCONI, ROUTE DE TIZZANO, 20100 SARTENE.

La société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Ajaccio.

MODIFICATION GERANT

N° 20

FURIANI-IMMOBILIER

SARL au capital de 35000,00 Euros
Route du Village, Le Bastio II
20600 Furiani
519497929 R.C.S. Bastia

Par décision de L'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 18/06/2018, il a été pris acte de la nomination de Gérant Monsieur COME GERMAIN ANDRE BARRATIER-COLOMBO, demeurant Route du Cap. Résidence Palagaccio, 20200 VILLE-DI-PIETRABUGNO à compter du 18/06/2018. Mention en sera faite au Registre du Commerce et des Sociétés de Bastia.

N° 21

SE.GE.FI.

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 100.000 euros
Siège social : RN 193, 20600 Bastia
432 392 439 RCS Bastia

Aux termes d'une délibération en date du 28 juin 2018 la collectivité des associés a nommé en qualité de cogérant Madame Henriette BOURDIEC, demeurant à San MARTINO (20200), Hameau de Grisgione, pour une durée illimitée à compter du 28 juin 2018.

Pour avis, La Gérance.

N° 22

SCI ROI CHELEM DE

Société Civile Immobilière
Au capital de 10.000 Euros
Siège social :
Immeuble les jardins de Bodiccione
Bât A - Boulevard Louis Campi
20090 Ajaccio
802 046 706 RCS Ajaccio

Aux termes d'un procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire en date du 1er juillet 2018, les associés ont pris acte de la démission de Monsieur Alexandre BALBI de ses fonctions de co-gérant.

N° 23

T'COIFFEE

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 100 euros
Siège social : Pôle d'Activité n°09
20166 Porticcio
Commune de Grosseto Prugna
RCS Ajaccio 2017B00540
Siren 830 977 427

AVIS DE PUBLICITE

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 15 mai 2018 : Madame CARREIRA ENFRU Marine Anabelle Demeurant Lieudit Quarcio Villa Pontellu - Route de Porticcio - 20166 Porticcio a été nommée nouvelle gérante en remplacement de Madame GUIRAUD Françoise Paulette demeurant à SETA Chemin de Candia - 20090 Ajaccio suite à sa démission en date du 29 mars 2018. L'article N°8 des statuts a été modifié en conséquence. Mention sera faite au RCS : AJACCIO.

Pour avis,

N° 24

SCI ROI CHELEM

SCI au capital de 170.000 €
Siège social :
Immeuble les Jardins de Bodiccione
Bd Louis Campi, 20090 Ajaccio
483 521 092 RCS Ajaccio

Aux termes d'un procès verbal de l'assemblée générale extraordinaire en date du 1er juillet 2018, les associés ont décidé :

- de nommer Monsieur Alexandre BALBI demeurant 36 cours Napoléon à Ajaccio (20000) en qualité de co-gérant, en remplacement de Madame Santa PALLIER, démissionnaire.
- de modifier en conséquence l'article 17 des statuts.

N° 25

AVIS DE PUBLICITE

Aux termes d'une décision collective en date du 22 juin 2018, les associés de la société PROCOM, société à responsabilité limitée au capital de 5.000 euros, dont le siège social est situé Z.I de baléone, Mezzavia, 20167 AFA, immatriculée au registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio sous le n° 533 941 316, ont pris acte de la démission de Monsieur Nicolas SADELER, demeurant Lieudit Vigna Piana, 20167 AFA, aux fonctions de Gérant de la société, notifiée aux associés par courrier simple remis en mains propres le 4 juin 2018, et ont nommé en remplacement et en qualité de nouveau Gérant Monsieur Serge TRESCAZES, demeurant Résidence de la Plage - Agosta Plage - 20166 PORTICCIO, pour une durée indéterminée. Mention sera faite au RCS d'Ajaccio.

MODIFICATION SIEGE SOCIAL

N° 26

SOCIÉTÉ NOUVELLE NETTOYAGE NETTOYAGE

SAS au capital de 1500,00 Euros
8, Rue Paul Colonna d'Istria
20090 Ajaccio
828595694 R.C.S. Ajaccio

Par décision de L'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 20/06/2018, il a été décidé de transférer le siège social de la société au **Les collines d'ASPRETTO, immeuble le FLORINE, BAT B, 20090 AJACCIO** à compter du 20/06/2018. **Présidence** : Monsieur Jean-Baptiste PERETTI, demeurant Les collines d'ASPRETTO, Immeuble le FLORINE, BAT B, 20090 AJACCIO Mention en sera faite au Registre du Commerce et des Sociétés de Ajaccio.

N° 27

ASSISTANCE TV MEDIA

SARL au capital de 5.000 Euros
Siège social : Immeuble Martinetti
20167 Mezzavia
529 122 640 RCS Ajaccio

Aux termes d'une décision en date du 27/06/2018, la gérance de la SARL ASSISTANCE TV MEDIA a décidé de transférer le siège social de l'Immeuble Martinetti, 20167 MEZZAVIA à **Lieudit Forcola, Giargia, 20129 BASTELICACCIA** à compter de ce jour, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis, La Gérance.

N° 28

« SOLARIA

Société Civile Immobilière
490858298 RCS Bastia

Aux termes d'une délibération de la SCI SOLARIA immatriculée au RCS de BASTIA 490858298 en date du 19 juin 2018, l'assemblée générale extraordinaire a décidé de transférer le siège social **chez Monsieur Pierre Jean PAOLINI, quartier fitelli, route de la gare, 20240 GHISONACCIA** à compter du 19 juin 2018 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts ».

N° 29

AVIS

Aux termes d'une décision collective des associés en date du 25/05/2018, le siège social de la Société Civile MALLIFAUD, SCI au capital de 2.606,88 €, siège social : 1 Chemin des Agaves Route des Sanguinaires 20000 Ajaccio, R.C.S. Ajaccio 444 096 95, a été transféré à même date, à **20167 Cuttoli-Corticchiato, Lieudit Pastriciallellu**. Les formalités de dépôt et d'inscription modificative seront effectuées au RCS d'Ajaccio.

Pour avis, La Gérance.

MODIFICATIONS STATUTAIRES

N° 30

LE PARADIS

SARL au capital de 1000,00 Euros
56 route de Kintzheim, 67730 Chatenois
834874182 R.C.S. Colmar

Par décision de L'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 02/04/2018, il a été décidé de transférer le siège social de la société au **Lieu-dit Armentajo, 20137 PORTO-VECCHIO** à compter du 02/04/2018. **Gérance** : Monsieur Guillaume KAEMPF, demeurant 56 route de Kintzheim, 67730 CHATENOIS **Gérance** : Madame Peggy KAEMPF, demeurant 56 route de Kintzheim, 67730 CHATENOIS **Autres modifications** : - il a été pris acte de modifier l'objet social Nouvelle mention : **La société a pour objet en France et à l'étranger** : la location meublée saisonnière avec services para-hôteliers ; l'acquisition et la construction de tous locaux à usage d'habitation ou au sein de maisons de retraite, de commerce, de résidences de tourisme classées, de résidences hôtelières, ainsi que l'acquisition des terrains d'assiette y afférents ; l'acquisition des meubles, équipements et aménagements destinés à garnir les locaux ; leur gestion sous toutes ses formes et en particulier : la location par bail commercial ; l'activité hôtelière ou para hôtelière incluant la fourniture de prestations telles que le petit déjeuner, le nettoyage des locaux, la mise à disposition de linge de maison, l'accueil de la clientèle ; la création, l'acquisition, la location, la prise en location-gérance de tous fonds de commerce, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements, fonds de commerce, usines, ateliers, se rapportant à l'une ou l'autre des activités spécifiées ; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités ; la participation directe ou indirecte de la Société dans toutes opérations financières, immobilières ou mobilières et dans toutes entreprises commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe. La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Ajaccio et sera radiée du Registre du Commerce et des Sociétés de Colmar.

N° 31

CAMA

Société par Actions Simplifiée
à Capital Variable
Siège Social :
Immeuble La Tyrrhénienne
Quai des Martyrs - 20200 Bastia
450 401 161 R.C.S. Bastia

Aux termes d'une délibération de l'assemblée générale extraordinaire du 24 mai 2018 les associés de la société CAMA ont décidé de modifier les statuts notamment l'article 3 relatif à l'objet social ainsi que les articles relatifs aux transferts de titres (articles 12, 13, 14, 14.2 et 15).

Article 3 - Objet

L'objet social a été étendu de la façon suivante :

« l'animation de son groupe et la participation à la conduite de la politique de ses filiales et, le cas échéant, la fourniture à ses filiales et participations de prestations de services notamment en matière administrative, financière, informatique, juridique et comptable ;
- l'exercice de tout mandat social au sein de toute société dans laquelle elle détient une participation directe ou indirecte ; ... »
Il a été apporté des modifications aux règles de transferts de titres :

- les définitions figurant à l'article 12, relatives aux termes employés dans les statuts en matière de transfert de titres, ont été modifiées,
- la clause d'agrément figurant à l'article 13 a été modifiée,
- la procédure de retrait figurant à l'article 14 a été modifiée,
- il a été ajouté à l'article 14.2 une clause d'exclusion,
- l'article 15 relatif aux conséquences financières d'une annulation d'actions ou d'un transfert à la suite d'un refus d'agrément ou d'un retrait ou d'une exclusion, a été également modifié.

Mention en sera faite au RCS,

Le Président,

N° 32

Société Civile Immobilière SANTA CATALINA TURISMU

Lotissement Orabona
Route de Bastia
à L'Île-Rousse (20220)
Société Civile
Au capital de 7.622,45 Euros
R.C.S. de Bastia n° 351 518 360

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 2 juin 2018, les statuts ont ainsi été modifiés :

- **Article quatrième : SIEGE - Le siège social est fixé**

Anciennement : Villa Marie Joseph - c/o M. Acquaviva Marcel - Route de BASTIA, 20220 L'ÎLE-ROUSSE,

Nouveau : Lotissement Orabona - Route de BASTIA à L'Île-Rousse (20220)
- **Article seizième - NOMINATION DES ADMINISTRATEURS**

Anciennement : Monsieur ACQUAVIVA Jean Marc, demeurant Lotissement Orabona - Route de Bastia, 20220 Ile-Rousse

Nouveau : La Société SC M.R.S., au capital de 10.302.000 euros, ayant son siège social à Lotissement Orabona - Quartier Bollaia - Route de Bastia, 20220 Ile Rousse, immatriculée R.C.S. de Bastia n° 810 064 089 et représentée par Monsieur ACQUAVIVA Jean Marc, son Gérant, demeurant Lotissement Orabona - Route de Bastia, 20220 Ile-Rousse Mention sera faite au RCS de Bastia.

FD ARCHITECTURE

Société à Responsabilité Limitée transformée en Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle
Au capital de 7500 Euros
Siège social : Route de La Mer Foilelli - Résidence Le Belvédère Bât A - 20213 Penta di Casinca
RCS Bastia 452 126 105

L'assemblée générale extraordinaire du 01/07/2018, a décidé la transformation de la société en société par actions simplifiée unipersonnelle à compter de ce même jour, sans création d'un être moral nouveau, avec adoption de nouveaux statuts. **DENOMINATION - OBJET - DUREE - SIEGE SOCIAL** : Ils sont inchangés.

CAPITAL SOCIAL : Il reste fixé à 7500 euros divisé en 100 actions de 75 euros chacune entièrement libérées.

ADMINISTRATION - DIRECTION - CONTROLE DE LA SOCIETE : Monsieur FEDERICI Dominique, associé unique et ancien gérant, né le 13-07-1954 à Venozolasca (2B) demeurant Lieudit PALAZZI - 20215 VENZOLASCA est nommé Président de la société pour une durée illimitée à compter du 01/07/2018.

COMMISSAIRES AUX COMPTES

Il n'a pas été nommé de commissaires aux comptes.

ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE : Tout actionnaire peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de la propriété de ses actions inscrites en compte. Chaque membre de l'assemblée a, sous réserve des exceptions légales, autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

CLAUSES RESTREIGNANT LA TRANSMISSION DES ACTIONS : Agrément des tiers par l'assemblée générale à la majorité des droits de vote, **RCS** : Bastia

Pour avis,

LB COIFFURE

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 2000 euros
Siège social : Bâtiment F, Port de Toga, 20200 Ville di Petrabugno
RCS Bastia

Aux termes d'une décision de la Présidente en date du 26 mars 2018, il résulte que : Mme Lethitia Duthuille, demeurant Lotissement A Marinella, Pineto, 20290 Lucciana, a été nommé en qualité de Directeur Général.

Pour avis, le Président.

MONTE MALO EQUIPEMENTS

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 3.226.000 euros
Siège social : Bastia (20200)
4 bis boulevard Paoli
811 172 642 RCS Bastia

AVIS DE MODIFICATION

Suivant délibérations de l'assemblée générale du 20 juin 2018, il a été décidé d'étendre l'activité de la société, à compter de cette même date, à la commercialisation de matériels d'équipement. L'article 3 des statuts a été modifié en conséquence. Mention sera faite au RCS de BASTIA.

Pour avis,
La Gérance.

ICN : Annonce légale
TEL : 04 95 32 04 40

THEMIS GESTION

SAS au capital de 39.000 €
Siège social : Clos des Oliviers
Bâtiment H, Appartement 301
20220 Ile-Rousse
407 543 180 RCS Bastia

L'AGO du 18/01/2018 a décidé de nommer en qualité de Président Monsieur Laurent UGHETTO, demeurant Les JANEINS 01140 ILLIAT, pour une durée de deux ans en remplacement de Monsieur Jérôme SCHONFELD dont le mandat a pris fin, conformément aux articles 17 et 29 des statuts. Il a été également décidé de nommer en qualité de Directeur Général Monsieur Jérôme SCHONFELD demeurant 127 Route de SAINT-FORTUNAT 69450 SAINT CYR au Mont d'or, pour une durée de deux ans en remplacement de Monsieur Laurent UGHETTO dont le mandat a pris fin, conformément aux articles 17 et 29 des statuts. Il a été également décidé de renouveler pour une durée de deux ans le mandat de Directeur Général de Madame Hélène SCHONFELD qui est arrivé à échéance, conformément aux articles 17 et 29 des statuts. Il a été également décidé de renouveler pour une durée de deux ans les mandats de membre du Comité de surveillance de Messieurs Bernard COTTET-DUMOULIN et Jacques SCHONFELD qui sont arrivés à échéance, conformément à l'article 21 des statuts.

« BOWLING DE LA PLAINE

Lotissement Zone Artisanale
Ventiseri 20240
RCS Bastia 828328237

L'assemblée générale extraordinaire en date du 27 juin 2018 a décidé de modifier l'objet social en supprimant les activités de bowling, laser game, air de jeux d'enfants, jeux d'arcade. L'article 2 des statuts sera modifié en conséquence. »

REVMAR

SNC en cours de transformation
En SARL au capital de 1000 euros
Siège social : Hameau Ghjesiola
Route d'Araggio
20137 Porto-Vecchio
RCS Ajaccio 830 172 110

Suivant délibération en date du 22/05/2018, l'AGE, statuant aux conditions prévues par la loi et les statuts, a décidé la transformation de la Société en société à responsabilité limitée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société. La dénomination de la Société, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangés. Le capital social reste fixé à la somme de 1000 euros, divisé en 100 parts sociales de 10 euros. Cette transformation rend nécessaire la publication des mentions suivantes : Mme Caroline, Denise, Marie REVOL gérante, maintien ses fonctions sous sa nouvelle forme,

Pour avis,
La Gérance.

ICN : Annonce légale
TEL : 04 95 32 04 40

CINQA

SAS (nouvelle mention)
Au capital de 10.305.900 euros
(nouvelle mention)
Siège social : Quartier de la Gare
20220 L'Ile-Rousse
RCS Bastia 810 037 176

AVIS DE MODIFICATIONS

Aux termes d'une décision collective unanime des associés en date du 29 mars 2018, ces derniers ont décidé l'augmentation du capital de la société de 10.305.000 € porté à 10.305.900 € et modifié en conséquence les statuts.

Aux termes d'une décision collective unanime des associés en date du 3 avril 2018, ces derniers ont décidé la transformation de la société de Société Civile à Société par Actions Simplifiée, et modifié en conséquence les statuts.

Pour avis,
Le Président.**AVIS**

Aux termes d'une décision en date du 14/05/18, les associés de la société ont décidé, la transformation de la société **NOUVELLE MARINA D'ALERIA** (sigle : N.M.A.), SARL au capital de 1.802.932 € sis Padulone, 20270 Aléria (RCS de Bastia 533 946 992), en Société par Actions Simplifiée, sans création de personne morale nouvelle. Sa durée, sa dénomination, son capital, son objet, son siège social et son exercice social demeurent inchangés. M. Bernard CABOT demeurant lieudit Presa di Mezzo, 20270 Aléria, ancien gérant, est nommé Président. **Admission aux assemblées et droit de vote** : Tout actionnaire peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Cession des actions : Libres entre associés, conjoints, ascendants et descendants. Pour les tiers elles ne peuvent être cédées qu'avec l'agrément des associés pris à la majorité des 3/4 des voix. Les formalités de dépôt et d'inscription modificative seront effectuées au RCS de Bastia.

Pour Avis, Le Président.

CANAGHJA

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 1500 euros
Siège social : Hôtel Les Arbousiers
route de Pietramaggiore, 20260 Calvi
83402979500012

Aux termes d'une décision de l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 15 juin 2018, il résulte que : Olivier TIBODO, demeurant Citadelle de Calvi, 20260 CALVI, a été nommé en qualité de Directeur Général.

Pour avis, le Président.

**LOCATION GERANCE
FIN DE GERANCE****AVIS DE LOCATION
GERANCE**

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Ajaccio du 20 JUIN 2018 la société dénommée «LA CREPERIE DU DIAMANT», société par action simplifiée au capital de 3000 euros, dont le siège social est situé Place de GAULLE - DIAMANT II - Bd Lantivy - 20000 AJACCIO, Immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le n° 811 428 044, a **donné en location gérance** à la SAS «IMPERIAL CAFE», située 1 Bd Lantivy, Résidence Diamant - 20000 AJACCIO, Immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le n° 840 342 208, un fonds de commerce de Crêperie, restauration rapide snack glacier à l'enseigne «**CREPERIE DU DIAMANT**» situé Place de GAULLE - DIAMANT II - Bd Lantivy - 20000 AJACCIO pour une durée de 12 mois à compter du 20 Juin 2018 au 19 juin 2019 renouvelable ensuite par tacite reconduction.

Pour avis,

**FIN DE LOCATION
GERANCE**

La location-gérance consentie par M. Joseph CECCARELLI et son épouse Mme Joséphine CIAVALDINI demeurant ensemble 20200 SANTA MARIA DI LOTA, agissant en qualité d'usufruitiers et M. Emmanuel CECCARELLI, agissant en qualité de nu-proprétaire, à la société EM.MA.JO.LIS, SAS au capital de 1.000 €uros, dont le siège social est 27-29 rue Luce de Casabianca 20200 BASTIA, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Bastia 805 078 953, représentée par son président M. Emmanuel CECCARELLI, suivant acte sous seing privé en date à Bastia du 25/08/2014.

Du fonds de commerce de « débit de boissons 4ème catégorie », situé à 27-29, Rue Luce de Casabianca 20200 BASTIA connu sous le nom de : SNACK BAR L'AMIRAL,

A pris fin le 31 mars 2018, par acte de résiliation enregistré au service des impôts de Bastia, le 21/06/2018, Dossier 2018 19216, Référence 2018 A 00953.

Pour unique avis signé,
Le locataire-gérant.**AVIS**

Suivant acte SSP, L'Eurl les Poussins, dont le siège est au 3 rue FESCH, 20000 AJACCIO, représentée par l'associée unique, Madame Laetizia ACHARD, domicilié au dit siège, a **donné à titre de location gérance** à la SASU AVELINO dont le siège social est situé également au 3 rue FESCH, 20000 AJACCIO, représentée par Madame Géraldine DUMARTIN domiciliée au 4 rue STEPHANOPOLI, 20000 Ajaccio, un fonds de commerce de glacier, crêperie, pâtisserie, vente au détail de boissons non alcoolisées. Ledit fonds de commerce est exploité au 2 rue STEPHANOPOLI, 20000 AJACCIO pour la durée allant du 02 mai 2018 au 30 avril 2019. Renouvelable par tacite reconduction.

ICN : Annonce légale
FAX : 04 95 32 02 38

N° 45



AVIS D'INFORMATION

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :

Collectivité de Corse - 22 Cours Grandval
BP 215 20187 AJACCIO CEDEX.

Tél: +33 495516464. Fax: +33 495516621.

Courriel : commande.publique@ct-corse.fr.

Adresse internet: <http://www.corse.fr>

Objet du marché : **Mission AMO - Travaux de réhabilitation du Grand Hôtel - Haute Qualité Environnementale (HQE) labélisation Effinergie - Projet BIM**

Numéro de référence : 18S0029

Date limite de remise des offres : **Le 30 Juillet 2018 à 16h00**

Modalités de retrait de l'avis d'appel public à la concurrence complet ainsi que du dossier de consultation : Sur le profil acheteur de la Collectivité à l'adresse suivante :

www.corse.fr - Rubrique Services en ligne.

Date d'envoi du présent avis à la publication : 28 juin 2018

N° 46



LES VIGNERONS D'AGHIONE

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

AVIS DE CONVOCATION

Aghione, le 12 juin 2018

À l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle convoquée pour le :

Vendredi 6 juillet 2018 à 10 heures,

Les sociétaires sont priés d'assister à une Assemblée Générale Extraordinaire portant sur l'ordre du jour suivant :

1. Mise en harmonie des statuts avec l'arrêté du 12 Avril 2017 portant modification des statuts types des coopératives agricoles.

2. Modification de l'article 9 relatif à l'information des associés coopérateurs: possibilité de communication par voie électronique des documents relatifs aux statuts, au règlement intérieur, comptes annuels, rapports aux associés coopérateurs du conseil d'administration et des commissaires aux comptes soumis à l'assemblée ; procès-verbaux d'assemblées générales ordinaires et extraordinaires. Mise à disposition de chaque associé coopérateur d'un document récapitulatif son engagement.

3. Modification de l'article 27 portant sur l'information des membres du conseil d'administration et sur la confidentialité des informations des réunions du conseil d'administration.

4. Insertion de l'article 49bis relatif à la révision coopérative : La coopérative se soumet tous les CINQ ans à un contrôle, dit « révision coopérative », destiné à vérifier la conformité de son organisation et de son fonctionnement aux principes et aux règles de la coopération et à l'intérêt de ses associés coopérateurs

5. Mise à jour du règlement intérieur

Comptant sur votre présence à tous, nous vous prions d'agréer, Cher Sociétaire, l'assurance de nos sentiments les plus dévoués.

Le Président :
André CASANOVA.

N° 47



LES VIGNERONS D'AGHIONE

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

AVIS DE CONVOCATION

Aghione, le 12 juin 2018

Sur proposition du Conseil d'administration réuni en séance le Vendredi 08 Juin 2018, les Sociétaires de la Coopérative Viticole d'Aghione - Samuletto sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle devant statuer sur les résultats de l'exercice 2016/2017, cette assemblée se tiendra :

VENDREDI 6 JUILLET 2018 à 10 HEURES,
Dans les locaux de la Cave Coopérative d'Aghione

Tous les sociétaires doivent assister ou se faire représenter à l'Assemblée pour prendre part aux délibérations portant sur l'ordre du jour suivant :

1. Présentation du rapport moral et financier du Conseil d'Administration.

2. Présentation des comptes de l'exercice clos au 31/07/2017.

3. Lecture des rapports de M. le Commissaire aux Comptes.

4. Approbation des comptes de l'exercice clos le 31/07/2017.

5. Quitus aux administrateurs.

6. Affectation du résultat.

7. Renouvellement des administrateurs sortants.

8. Questions diverses.

Comptant sur votre présence à tous, nous vous prions d'agréer, Cher Sociétaire, l'assurance de nos sentiments les plus dévoués.

Le Président :
André CASANOVA.

N° 48



COMMUNE de CERVIONE

AVIS D'APPEL A LA CONCURRENCE

MARCHE PUBLIC DE TRAVAUX

1 - Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :

Mairie de CERVIONE, Carrughju Filippu PES CETTI
20221 CERVIONE

Tél. : 04 95 38 10 28 - Fax : 04 95 38 18 06

E-Mail : commune.cervione@wanadoo.fr

Profil d'acheteur : <http://www.achatspublicscorse.com>

2 - Représentant du pouvoir adjudicateur/Correspondant : Monsieur le Maire de la commune de Cervione.

3 - Procédure : Le présent marché public de travaux est passé selon une procédure adaptée en application des dispositions de l'article 27 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, pris pour l'application de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics.

4 - Objet de la consultation et caractéristiques

La présente consultation concerne : **Rénovation des trottoirs de la traverse de CERVIONE**

Caractéristiques essentielles :

- Terrassements généraux.
- Fourniture et pose de bordures de trottoirs en pierre.
- Réalisation d'un revêtement pour trottoirs en dallage sciés.
- Mise à niveau de regards et de bouche à clé.
- Maçonneries diverses.

Lieu(x) d'exécution : Commune de CERVIONE.

Le délai d'exécution des travaux ne devra pas dépasser 3 mois. Le marché prendra effet à compter de l'Ordre de Service de démarrage des travaux.

5 - Numéro d'identification du marché : **Marché référencé n° 2018/002**

6 - Conditions de participation : Il convient de se référer au règlement de la consultation.

7 - Critères d'attribution : L'offre économiquement la plus avantageuse est appréciée en fonction des critères énoncés dans le règlement de la consultation.

8 - Retrait des dossiers de consultation : Le Dossier de Consultation des Entreprises [DCE] peut être obtenu sur demande écrite (télécopie et courriel acceptés) ou retiré à l'adresse suivante :

Mairie de Cervione, Rue Philippe PES CETTI
20221 CERVIONE

Tel. : 04 95 38 10 28 - Fax : 04 95 38 18 06

E-mail : commune.cervione@wanadoo.fr

Heures d'ouvertures : 8 h30 - 12 h00 - 14 h00 - 17 h00 du lundi au vendredi

Téléchargement gratuit du dossier de consultation et de l'avis de marché via le profil d'acheteur : <http://www.achatspublicscorse.com>. Les candidats pourront s'identifier sur le site et indiquer une adresse courriel permettant de façon certaine une correspondance électronique pour l'envoi d'éventuels compléments, précisions ou rectifications. Les documents sont également disponibles sur support papier.

Pour les modalités de retrait des documents, se référer au règlement de la consultation ou aux conditions générales du profil d'acheteur.

9 - Adresse à laquelle les offres doivent être transmises :

Les soumissionnaires doivent choisir un seul mode de transmission : par voie électronique via la plateforme de dématérialisation <http://www.achatspublicscorse.com> ou sur support papier adressé à Monsieur le maire de la Commune de Cervione l'adresse indiquée à l'article 8 susvisé.

Le contenu des plis ainsi que les différentes modalités de transmission sont décrites dans le règlement de la consultation.

En cas de difficultés pour télécharger les documents et/ou remettre l'offre sur la plateforme, une infoline est mise à disposition des candidats au 08 92 43 43 63 [0,34€/min] du lundi au vendredi : 09h00 / 12h30 et 14h00 / 18h00.

10 - Renseignements

Renseignements administratifs : Peuvent être obtenus auprès de la commune de Cervione au 04 95 38 10 28

Renseignement(s) technique(s) : Bureau d'études techniques CAPOROSSI Barthélemy, 12 Avenue Emile Sari, 20200 BASTIA

Représenté par : Monsieur Barthélemy Caporossi

11 - Date limite de remise des offres : **lundi 6 aout 2018 à 12 heures.**

12 - Date d'envoi du présent avis à la publication : le lundi 2 juillet 2018

Le Maire,
Marc Antoine NICOLAÏ.

N° 49



AVIS D'INFORMATION

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :

Collectivité de Corse - 22 Cours Grandval
BP 215 - 20187 AJACCIO CEDEX 1.

Tél: +33 495516464. Fax: +33 495516621.

Courriel : commande.publique@ct-corse.fr.

Adresse internet : <https://www.isula.corsica>

Objet du marché : **Travaux d'aménagement de la traversée de Sartè - Avenue Jean Jaurès**

Numéro de référence : 18S0037

Date limite de remise des offres : **30 juillet 2018 à 16h00**

Modalités de retrait de l'avis d'appel public à la concurrence complet ainsi que du dossier de consultation : Sur le profil acheteur de la Collectivité de Corse à l'adresse suivante : <https://marchespublics.ct-corse.fr>

Date d'envoi du présent avis à la publication : 29 juin 2018

AVIS DE MARCHÉ

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :

COMMUNE DE MORSIGLIA - 20238 MORSIGLIA
Tél : 04 95 35 61 60 - Fax : 04 95 35 65 78
Courriel : morsiglia.mairie@wanadoo.fr

Correspondant : Madame le Maire

Objet du marché : **Rénovation du réseau d'eau potable**

Type de marché de travaux : Exécution - L'avis implique un marché public

Lieu d'exécution : Commune de Morsiglia

Renseignements relatifs au marché : Il est prévu une décomposition en lots. Chaque lot donnera lieu à un marché public unique. Chaque candidat peut présenter une offre pour un lot ou tous les lots, étant précisé que dans le dernier cas, le candidat doit présenter une offre par lot. Tous les lots suivent les dispositions de l'article 77 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés à tranches optionnelles. Les candidats ne sont pas autorisés à présenter des offres variables constituant une offre globalisée présentée pour plusieurs lots.

Désignation des lots et nature des prestations :

- Lot 1 - Réseaux (Tranche Ferme + Tranche optionnelle)
- Lot 2 - Génie civil (Tranche Ferme + Tranche optionnelle)
- Lot 3 - Equipement (Tranche Ferme + Tranche optionnelle)

La description des ouvrages et leurs spécifications techniques sont indiquées dans le Cahier des Charges.

Variante libre : Autorisées pour tous les lots - Variantes exigées : sans objet

Procédure de passation : Procédure adaptée ouverte soumise aux dispositions de l'article 27 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016. Le Représentant du Pouvoir Adjudicateur se réserve le droit de négocier selon les modalités décrites dans le règlement de la consultation.

Durée du marché ou délai d'exécution

Tranches Fermes : Lot n°1 : 9 mois - Lot n°2 : 5 Mois - Lot n°3 : 2 mois

Tranches optionnelles : Lot n°1 : 4 mois - Lot n°2 : 1 Mois - Lot n°3 : 2 mois

Les périodes de préparation de chaque lot, non incluses dans le délai d'exécution, sont indiquées dans le cahier des charges.

Date prévisionnelle de commencement des travaux : Octobre 2018

Langue utilisée dans l'offre ou la candidature : français - **Unité monétaire utilisée :** l'euro

Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent :

Le marché est financé par la Collectivité de Corse et l'Agence de l'Eau. Le reste du financement provient des fonds propres de la collectivité ou d'emprunts bancaires. Le paiement se fera par virement au moyen d'un mandat administratif. Le délai global de paiement est de 30 jours.

Critères de sélection des candidatures : Garanties et capacités techniques et financières, Capacités professionnelles

Documents justificatifs à produire dans le cadre de la candidature :

Les candidats doivent utiliser les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat) Ces documents sont disponibles gratuitement sur le site www.economie.gouv.fr ou le DUME en lieu et place des DC1 et DC2.

Ils comprendront ou seront complétés par les éléments suivants prévus aux articles 44 et 48 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016, intervenant pour la sélection des candidatures.

Situation juridique de l'entreprise :

- Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire ;

- Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas des interdictions de soumissionner

et notamment qu'il est en règle au regard des articles L.5212-1 à L.5212-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés

Capacité économique et financière de l'entreprise :

- Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et, le cas échéant, le chiffre d'affaires concernant les travaux objet du contrat, portant au maximum sur les trois derniers exercices disponibles en fonction de la date de création de l'entreprise ou du début d'activité de l'opérateur économique, dans la mesure où les informations sur ces chiffres d'affaires sont disponibles ;

- Attestation(s) assurance(s) pour les risques professionnels.

Références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise :

- Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années ;

- Liste des travaux exécutés au cours des cinq dernières années, appuyée d'attestations de bonne exécution pour les travaux les plus importants. Ces attestations indiquent le montant, l'époque et le lieu d'exécution des travaux et précisent s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés régulièrement à bonne fin ;

- Indication des titres d'études et professionnels de l'opérateur économique et/ou des cadres de l'entreprise, et notamment des responsables de prestation de services ou de conduite des travaux de même nature que celle du contrat ;

- Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de contrats de même nature ;

A l'attribution du marché, le ou les candidats retenus produiront les certificats et attestations de l'article 51 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016.

Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dessous avec leur pondération :

1. La valeur technique : 60%
2. Le prix des prestations : 40%

Date limite de réception des offres : 06 AOUT 2018 - 11h00

Délai de validité des offres : 180 jours à compter de la date limite de réception des offres.

Modes de retrait des documents de la consultation :

Téléchargement gratuit du dossier de consultation et de l'avis de marché via le profil d'acheteur : <http://www.achatspublicscorse.com>. Les candidats pourront s'identifier sur le site et indiquer une adresse courriel permettant de façon certaine une correspondance électronique pour l'envoi d'éventuels compléments, précisions ou rectifications. Les documents sont également disponibles sur support papier.

Pour les modalités de retrait des documents, se référer au règlement de la consultation ou aux conditions générales du profil d'acheteur. .../...

Adresse auprès de laquelle des renseignements d'ordre administratif et/ou technique peuvent être obtenus : BET POZZO DI BORGIO - Lot Arbuceta - Ceppe - 20620 BIGUGLIA - Tél : 04.95.30.59.69 - Fax : 04.95.30.60.02 - bastia@pozzodiborgio.fr
Les candidats pourront également transmettre leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante :

<http://www.achatspublicscorse.com>

Modalités et Adresse de remise des plis :

Les soumissionnaires doivent choisir un seul mode de transmission : par voie électronique via la plateforme de dématérialisation <http://www.achatspublicscorse.com> ou sur support papier adressé à Madame le Maire de Morsiglia à l'adresse supra.

Le contenu des plis ainsi que les différentes modalités de transmission sont décrits dans le règlement de la consultation.

En cas de difficultés pour télécharger les documents et/ou remettre l'offre sur la plateforme, une infoline est mise à disposition des candidats au 08 92 43 43 63 (0,34€/min) du lundi au vendredi : 09h00 / 12h30 et 14h00 / 18h00.

Instance chargée des procédures de recours et auprès de laquelle des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Tribunal Administratif de Bastia - Chemin Montepiano - 20407 BASTIA Cedex
Tél : 04.95.32.88.66 - Fax : 04.95.32.38.55 - **courriel :** greffe.ta-bastia@juradm.fr
Date d'envoi à la publication : 04 juillet 2018

Le Maire,

N° 51



AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE N° 19-18

Identification de l'organisme qui passe le marché :

Commune de BIGUGLIA - BP 48 - 20620 BIGUGLIA

TEL 04 95 58 98 58/FAX 04 95 30 72 87

Email : mairie.biguglia@wanadoo.fr

Objet : FOURNITURE DE REPAS EN LIAISON FROIDE ET DE PAINS POUR LES 3 CANTINES SCOLAIRES SUR LA COMMUNE DE BIGUGLIA

- Lot n°1 : Fourniture de repas en liaison froide

- Lot n°2 : Fourniture de pains

Type de marché : Procédure adaptée ouverte soumise aux dispositions de l'article 27 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016

Adresse auprès de laquelle les documents peuvent être obtenus :

Les Entreprises pourront télécharger gratuitement les documents dématérialisés du dossier de consultation, ainsi que l'avis d'appel public à la concurrence via le site internet de la mairie : www.biguglia.fr ou le profil d'acheteur :

<http://www.achatspublicscorse.com> avec acheteur public : Mairie de Biguglia.

Pour les modalités de retrait des documents, se référer aux CCATP ou aux conditions générales du profil d'acheteur.

Modalités et Adresse de remise des plis :

Transmission des candidatures et des offres sur support papier ou par voie électronique. Les candidats doivent choisir un seul mode de transmission : la transmission électronique de leurs candidatures et de leurs offres via le profil acheteur

<http://www.achatspublicscorse.com> avec acheteur public : Mairie de Biguglia ou la transmission sur support papier adressé à Mairie de Biguglia - B.P.48 - 20620 BIGUGLIA.

Lieu d'exécution du marché : MAIRIE DE BIGUGLIA

Critères indicatifs de choix des offres :

- * Qualité : 50 %
- * Prix : 30 %
- * Délai de livraison : 20%

Date d'envoi de l'avis à la publication : Le 03 juillet 2018

Date de remise des offres : Le 19 juillet 2018 à 12H00

N° 52

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

PROCÉDURE ADAPTÉE ARTICLE 27 ET 59 DU DÉCRET N°2016-360

Maître de l'ouvrage : Mairie de MONTICELLO - Lieu-dit Chiosella

20220 MONTICELLO - Tél : 04 95 60 05 71 - Fax : 04 95 60 17 77

E-mail : mairie-de-monticello@wanadoo.fr

Objet du marché : TRANSPORT SCOLAIRE ANNEES 2018-2021

- Transport de 150 enfants de moins de 12 ans, [8H00 - 16h30] : 4 fois par semaine Lotissement Guardiola - Ecole située lieu-dit Saint-François - 20220 Monticello [8h00]

Ecole située lieu-dit Saint-François - 20220 Monticello - Lotissement Guardiola [16h30]

- Transport de 59 enfants de moins de 12 ans, [11h30 - 13h30] : 4 fois par semaine

Ecole située lieu-dit Saint-François - 20220 Monticello - Lotissement Guardiola [11h30]

Lotissement Guardiola - Ecole située lieu-dit Saint-François - 20220 Monticello [13h00]

- Transport de 150 enfants : 1 fois par semaine le mercredi : Ecole - Lotissement

Guardiola [11h30]

Personne Responsable du marché : Mairie de MONTICELLO

Délai d'exécution : à compter de la notification

Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse suivant les critères : Prix : 40 % - Valeur technique : 60 %

Retrait du dossier de consultation :

Mairie de Monticello - Lieu-dit Chiosella - 20220 MONTICELLO

Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat :

* Celles prévues aux articles 50 à 55 du Décret n°2016-360 / Références et compétences dans des réalisations similaires

Date limite de réception des candidatures et des offres : Lundi 23 juillet 2018 à 11 h

Date d'envoi de l'avis de publication : 03/07/2018

Le Maire, Joseph MATTEL.

N° 53



COMMUNAUTE DE COMMUNES CENTRE CORSE

Pouvoir adjudicateur :

Désignation :

COMMUNAUTE DE COMMUNES CENTRE CORSE
ZONE ARTISANALE - RT 50- BP 300 - 20250 CORTE

Statut : Communauté de communes

Activité(s) principale(s) : Services généraux des administrations publiques

Le pouvoir adjudicateur n'agit pas pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs.

Objet du marché :

Lot N° 01 : transport - traitement et valorisation des déchets issus de la déchetterie intercommunale du centre corse -

Lot N°02 : transport- traitement et valorisation des Déchets « Tout venant » issus des services communaux des communes membres de la communauté de communes du centre corse ou conventionnées avec elle avec mise à disposition d'une benne sur un site agréé

Marché couvert par l'accord sur les marchés publics (AMP) : oui

Forme du marché : Marché(s) ordinaire(s)

Type de marché de services : Services courants hors services sociaux, spécifiques et juridiques

Lieu principal d'exécution : CORTE

Code NUTS : FR832

Les prestations sont traitées à prix unitaires.

Dévolution en marchés séparés

Informations sur les lots : Il n'est pas prévu de variantes exigées et les variantes ne sont pas autorisées.

Les candidats peuvent présenter des offres pour tous les lots.

Les candidats ne sont pas autorisés à présenter des offres variables selon le nombre de lots susceptibles d'être obtenus. Les offres seront appréciées lot par lot.

Concernant le(s) lot(s) n° 1 ; 2 ;

La durée du marché est fixée à un an.

Il n'est pas prévu de retenue de garantie.

Avance : Il n'est pas prévu d'avance

Présentation de candidature avec formulaires français :

Dépôt classique : La candidature peut être faite au moyen des formulaires DC1 et DC2 (formulaires à jour sur le site <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>).

Présentation de candidature sous forme de DUME : L'acheteur accepte que le candidat présente sa candidature sous la forme d'un document unique de marché européen (DUME) en lieu et place des documents mentionnés à l'article 48 du décret relatif aux marchés publics.

Un opérateur économique qui participe à titre individuel doit remplir un DUME.

Un opérateur économique qui participe à titre individuel, mais qui recourt aux capacités d'une ou de plusieurs autres entités, doit veiller à ce que l'acheteur reçoive à la fois son DUME et un DUME distinct contenant les informations pertinentes pour chacune des entités auxquelles il fait appel ; à savoir les informations demandées dans les sections A et B de la partie II et la partie III, dûment rempli et signé par les entités concernées et dans la mesure où cela est pertinent, au vu des capacités auxquelles l'opérateur économique a recours, les parties IV et V.

En cas de candidature sous forme de groupement d'opérateurs économiques, un DUME distinct indiquant les informations requises au titre des parties II à V doit être remis pour chacun des opérateurs économiques participants.

Conditions de participation et moyens de preuve acceptables :

Les documents et renseignements demandés par l'acheteur aux fins de vérification de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière et des capacités techniques et professionnelles du candidat sont :

Aptitude :

Capacité technique et professionnelle :

Description de l'équipement technique et des mesures employées par l'opérateur économique pour s'assurer de la qualité et indication des moyens d'étude et de recherche Indication par l'opérateur économique des mesures de gestion environnementale que celui-ci pourra appliquer lors de l'exécution du marché.

une déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour l'exécution du marché

Procédure : MAPA ouvert

Critères d'attribution Le classement des offres et le choix du/des attributaire(s) sont fondés sur l'offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères pondérés énoncés ci-dessous :

Les critères sont notés sur 100.

1. Critère Prix des prestations pondéré à 60 %

2. Critère Valeur technique pondéré à 40%

Renseignements d'ordre administratif :

Numéro de référence du marché : 2018/04

La présente consultation est une consultation initiale.

Date d'envoi du présent avis à la publication : 05/07/2018

Date limite de réception des offres : 03/09/2018 à 12 heures 00

Le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre pendant un délai de 90 jours à compter de la date limite de réception des offres.

Le dossier de consultation est téléchargeable sur le profil d'acheteur.

Le dossier de consultation est remis gratuitement.

Modalités essentielles de financement et de paiement :

Le délai global de paiement des prestations est fixé à 30 jours. Modalités de paiement Voir article 12 du CCTP

Modalités de financement des prestations : fonds propres.

Avis périodique :

Il ne s'agit pas d'un marché périodique.

Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché : Après attribution, aucune forme de groupement ne sera exigée.

La même entreprise peut présenter plusieurs offres pour le marché en agissant à la fois :

en qualité de candidat individuel et de membre d'un ou plusieurs groupements ;

en qualité de membre de plusieurs groupements.

Instance chargée des procédures de recours : Tribunal Administratif de BASTIA

Introduction des recours : A la réception de la notification du rejet de l'offre

Conditions de remise des candidatures et des offres :

Pour les candidats transmettant leur candidature par voie électronique, il est fait application des dispositions de l'arrêté pris en application de l'article 42 du décret relatif aux marchés publics.

En dehors de l'hypothèse de la copie de sauvegarde accompagnant une transmission électronique, les candidatures sont transmises en une seule fois. Si plusieurs candidatures sont successivement transmises par un même candidat, seule la dernière reçue par voie électronique est ouverte par le pouvoir adjudicateur dans le délai fixé pour la remise des candidatures.

La transmission dématérialisée est effectuée via le profil d'acheteur suivant :

www.https://achatspublicscorse.com

Un mode d'emploi est disponible sur le site. Les frais d'accès au réseau sont à la charge des candidats. Les documents relatifs à la candidature doivent être signés par le candidat dans les conditions fixées par l'arrêté prévu au I de l'article 42 du décret relatif aux marchés publics. Sur un support papier et adressées par lettre recommandée avec demande d'avis de réception postal. La présentation sur un support physique électronique n'est pas autorisée, sauf en ce qui concerne la copie de sauvegarde accompagnant une transmission électronique. Sur un support papier et remises sous pli cacheté au service destinataire contre récépissé Les candidatures devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites indiquées ci-avant.

Profil d'acheteur : <https://achatspublicscorse.com>

Acheteur public Communauté de Communes du Centre Corse

Adresse auprès de laquelle des renseignements complémentaires peuvent être obtenus : pour les renseignements d'ordre administratif et technique :

COMMUNAUTE DE COMMUNES CENTRE CORSE

Adresse : Zone Artisanale RT 50 - BP 300 - 20250 CORTE

Tél : 0495470404/Fax : 0495477178

Adresse de remise des candidatures et des offres : Voir ci-dessus

N° 54

CENTRE DE GESTION AGREE DE LA HAUTE - CORSE

Association régie par la loi du 1er juillet 1901,

déclarée à la préfecture de la Haute - Corse le 21 août 1995

Agrément 1012B0 - N° Siret : 405 294 570 00024

Siège social : Lieu-dit Strada Vecchia - Valrose - 20290 Borgo

CONVOCATION ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Conformément à ses statuts, le Centre de Gestion Agréé de la Haute - Corse invite ses membres à participer à son Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra :

Le vendredi 20 Juillet 2018 à 9h30

Au siège social, Lieu dit Strada Vecchia - Valrose - 20290 Borgo

L'Assemblée Générale est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Rapport moral et de gestion du Président

Rapport financier du Trésorier et présentation des comptes

Rapport du censeur

Approbation des comptes 2017

Décision d'affectation du résultat

Ratification de la cooptation des administrateurs issus de l'AGAPL2B et des candidatures issus du CGA2B

Quitus aux administrateurs

Commission d'exclusion

Questions diverses

Mise à disposition des documents prévus à l'article 15-4 du décret n°2015-832 du 7 juillet

2015 pris pour l'application de la Loi du 31 juillet 2014, au siège social de l'association.

Pour avis,

La Présidente Marie - Claire MORELLI - AGOSTINI.

N° 55



PRÉFECTURE DE LA CORSE-DU-SUD

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER

AVIS A PUBLIC

CONSULTATION RELATIVE A L'INSTAURATION D'UNE SERVITUDE DE PASSAGE ET D'AMÉNAGEMENT POUR UN OUVRAGE DE PRÉVENTION DES INCENDIES SUR LA COMMUNE DE MARIGNANA

L'instauration d'une servitude de passage et d'aménagement, au bénéfice de la commune de MARIGNANA concerne :

* Le point d'eau DFCI existant MGA01.

Le dossier relatif au projet de la servitude sera déposé en mairie de Marignana :

- du lundi 9 juillet au vendredi 7 septembre 2018 -

et sera consultable tous les lundi et jeudi de 9 h à 11 h.

Pendant la durée d'affichage en mairie (deux mois), le propriétaire ou ayant droit pourra faire connaître, par écrit, ses observations à la Préfète, Direction Départementale des Territoires et de la Mer - Service risques eau forêt - Terre Plein de la Gare - 20302 AJACCIO Cedex 9.

Ajaccio, le 28/06/2018, P / Le Directeur, Le chef du service risques eau forêt. Signé : Magali ORSSAUD

N° 56

COMMUNE D'ALERIA

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

MARCHE DE FOURNITURES

1. NOM DU MAITRE D'OUVRAGE ET ADRESSE :

Commune d'Aléria - 20270. Tél : 04 95 57 00 73 - Mail: commune@aleria.fr

2. NATURE DU MARCHE : Procédure adaptée

3. OBJET DE LA CONSULTATION : Fournitures pour le réaménagement de la Place de la Liberté.

4. CARACTERISTIQUES PRINCIPALES : Fournitures pour le revêtement des sols.

5. DUREE DU MARCHE :

Délai de réalisation : 3 mois à dater de l'OS de démarrage.

*** CONDITIONS RELATIVES AU MARCHE :**

Cautions et garanties : 5% de retenue de garantie - Unité monétaire : Euro.

* CONDITION DE PARTICIPATION : Critères de sélection voir règlement de consultation.

6. JUSTIFICATION A PRODUIRE :

- Déclaration du chiffre d'affaires sur les 3 dernières années
- Références du candidat
- Qualifications professionnelles
- Attestations d'assurance.

7. CRITERES D'ATTRIBUTION :

- Prix : coefficient 50%
- Valeur technique : coefficient 30%
- Délai : coefficient 20%

8. LIEU ET DATE LIMITE DE REMISE DES OFFRES :

Mairie d'Aléria. Le 22 Août 2018 à 12 heures.

9. ADRESSE OU LE DOSSIER DE CONSULTATION PEUT ETRE RETIRE :

www.achatspublicscorse.com

10. ADRESSE DU MAITRE D'OUVRAGE :

Commune d'Aléria - 20270. Tél : 04 95 57 00 73

Mail: commune@aleria.fr

11. DATE D'ENVOI DE LA PUBLICATION : Le 03 Juillet 2018

N° 57

VENTE DE PARCELLE FORESTIÈRE

Conformément aux dispositions de l'article L. 331-19 du Code forestier, avis est donné de la vente des biens ci-après désignés.

Deux parcelles en nature de bois sises commune de SAN GAVINU DI CARBINI (Corse-du-Sud) 20170 lieudit PURETTA cadastrées section B n° 1578 d'une contenance de 1ha41a17ca et section B numéro 1581 d'une contenance de 35a51ca.

Moyennant le prix de SIX CENT SOIXANTE QUINZE MILLE EUROS (675.000,00 €), payable comptant à la signature outre la provision sur droits et frais d'acquisition. Tout propriétaire d'une parcelle boisée contiguë au bien vendu dispose d'un délai de deux mois à compter de l'affichage en mairie [27 juin 2018] pour faire connaître à Maître Sylvie MICHELI, notaire à PRUNELLI DI FIUMORBO [20243] ZI DE MIGLIACIARU qu'il exerce son droit de préférence dans les conditions de l'article précité.

Pour avis, Maître Sylvie MICHELI. Notaire.

N° 58

COMMUNE D'ALERIA

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

MARCHE DE TRAVAUX

NOM DU MAITRE D'OUVRAGE ET ADRESSE :

Commune d'Aléria - 20270. Tél : 04 95 57 00 73 - Mail: commune@aleria.fr

NATURE DU MARCHE : Procédure adaptée

OBJET DES TRAVAUX : Réaménagement de la Place de la Liberté.

CARACTERISTIQUES PRINCIPALES : Travaux d'aménagements extérieurs, VRD, revêtements de surface et éclairage extérieur.

ALLOTISSEMENT : Marché en entreprise générale.

DUREE DU MARCHE :

Délai de réalisation : 3 mois à dater de l'OS de démarrage.

CONDITIONS RELATIVES AU MARCHE :

Cautions et garanties : 5% de retenue de garantie - Unité monétaire : Euro.

CONDITION DE PARTICIPATION :

Critères de sélection voir règlement de consultation.

JUSTIFICATION A PRODUIRE :

- Déclaration du chiffre d'affaires sur les 3 dernières années
- Déclaration des effectifs moyens du candidat
- Références du candidat en matière de réhabilitation de bâtiments
- Qualifications professionnelles
- Attestations d'assurance.

*** CRITERES D'ATTRIBUTION :**

- Prix : coefficient 50%
- Valeur technique : coefficient 30%
- Délai : coefficient 20%

*** LIEU ET DATE LIMITE DE REMISE DES OFFRES :**

Mairie d'Aléria. Le 22 Août 2018 à 12 heures

*** ADRESSE OU LE DOSSIER DE CONSULTATION PEUT ETRE RETIRE :**

www.achatspublicscorse.com

ADRESSE DU MAITRE D'OUVRAGE :

Commune d'Aléria - 20270. Tél : 04 95 57 00 73

Mail: commune@aleria.fr

DATE D'ENVOI DE LA PUBLICATION : Le 03 Juillet 2018

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA

BP 345 - 20297 Bastia Cedex

LIQUIDATION JUDICIAIRE

N° 59

Par jugement en date du 26/06/2018, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de Liquidation Judiciaire Simplifiée à l'égard de :

Société Healthy Motor [SAS]

Rés U Perru, Bât G

APP 62

20250 Corte

Activité : Nettoyage moteur par décalaminage à l'injection d'hydrogène

RCS Bastia : B 827 680 687, 2017 B 124

Date de cessation des paiements :

30/04/2018

Liquidateur :

SELARL BRMJ,

(Me Bernard Roussel)

Imm. U Boscu d'Oru - Bât B4

20200 Pietranera

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Liquidateur ou sur le portail électronique à l'adresse :

<https://www.creditors-services.com>

N° 60

Par jugement en date du 26/06/2018, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de Liquidation Judiciaire Simplifiée à l'égard de :

Athlètes Nutrition [SASU]

40, route de Ghisoni

Local N°3

20240 Ghisonaccia

Activité : Compléments alimentaires et accessoires pour sportifs

RCS Bastia : B 822 539 292, 2016 B 576

Date de cessation des paiements :

10/04/2018

Liquidateur :

SELARL BRMJ,

(Me Bernard Roussel)

Imm. U Boscu d'Oru - Bât B4

20200 Pietranera

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Liquidateur ou sur le portail électronique à l'adresse :

<https://www.creditors-services.com>

N° 61

Par jugement en date du 26/06/2018, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de Liquidation Judiciaire à l'égard de :

M V P [SAS]

Borgo Revincio

RN 193 - 20290 Borgo

Activité : Restaurant, traiteur, pizzeria...

RCS Bastia : B 813 938 263, 2015 B 478

Date de cessation des paiements :

01/06/2017

Liquidateur :

SELARL BRMJ,

(Me Bernard Roussel)

Imm. U Boscu d'Oru - Bât B4

20200 Pietranera

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Liquidateur ou sur le portail électronique à l'adresse :

<https://www.creditors-services.com>

REDRESSEMENT JUDICIAIRE

N° 62

Par jugement en date du 26/06/2018, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de

Redressement Judiciaire à l'égard de :

Taxi Gilles Marcelli [SAS]

rue d'E Cardeline

Quartier Fittelle, Route de Ghisoni

20240 Ghisonaccia

Activité : Transports de Voyageur par taxis

RCS Bastia : B 807 420 807, 2014 B 583

Date de cessation des paiements :

26/06/2018

Mandataire Judiciaire :

SELARL BRMJ

(Me Bernard Roussel)

Imm. U Boscu d'Oru - Bât B4

20200 Pietranera.

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique à l'adresse :

<https://www.creditors-services.com>

ARRÊT PLAN DE REDRESSEMENT

N° 63

Par jugement en date du 26/06/2018, le Tribunal de Commerce de Bastia a arrêté le Plan de Redressement de :

Casula Antoine

ZA Purettoni

"Garage U Borgu"

20290 Borgo

Activité : Tôlerie, peinture, mécanique générale, transport de petites marchandises

RCS Bastia A/391 131 018, 97 A 11

A fixé la durée de ce plan à 10 ans.

Commissaire à l'exécution du plan :

SELARL BRMJ

(Me Bernard Roussel)

Imm. U Boscu d'Oru - Bât B4

20200 Pietranera.

PROCEDURE DE SAUVEGARDE

N° 64

Par jugement en date du 26/06/2018, le Tribunal de Commerce de Bastia a mis fin à la Procédure de Sauvegarde et a prononcé la Liquidation Judiciaire de :

1928 [SARL]

Avenue Jean Nicoli

Résidence Rotonde, Bâtiment C

20250 Corte

Activité : Débit de boissons "Grand Café du Cours", 22, Cours Paoli, 20250 Corte

RCS Bastia : B 812 345 908, 2015 B 341

Date de cessation des paiements :

26/06/2018

Liquidateur :

SELARL BRMJ,

(Me Bernard Roussel)

Imm. U Boscu d'Oru - Bât B4

20200 Pietranera

Pour extrait,

SCP Me Nicole CASANOVA,

Greffier.

VOTRE ACCÈS AU REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIÉTÉS !

infogreffe.fr
Les Greffes aux Tribunaux de Commerce

DERNIERES MINUTES

N° 65



Etude de Maîtres Jacques BRONZINI de CARAFFA et Thomas LEANDRI,

Notaires associés
à BASTIA (Haute Corse)
1, rue Luiggi Giafferi

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Thomas LEANDRI, Notaire Associé de la Société Civile Professionnelle «Jacques BRONZINI de CARAFFA et Thomas LEANDRI, notaires associés», titulaire d'un Office Notarial dont le siège social est à BASTIA (Haute Corse), 1, rue Luiggi Giafferi, les 29 juin, 2 juillet et 4 juillet 2018, a été constituée une Société Civile Immobilière ayant les caractéristiques suivantes :

La société a pour objet : L'acquisition par voie d'achat ou d'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.

La dénomination sociale est : TISOULI.
Le siège social est fixé à : BORGIO (20290), Centre commercial MONTE STELLO.

La société est constituée pour une durée de 99 années.

Le **capital social** est fixé à la somme de : MILLE DEUX CENTS EUROS (1200,00 EUR).

Les apports sont en numéraire.

Toutes les cessions de parts, quelle que soit la qualité du ou des cessionnaires, (même entre associés) sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.

Les premiers cogérants de la société sont : Monsieur Etienne SEATELLI, Monsieur Pascal BACCETTI et Monsieur Eric SALSOU.

La **société sera immatriculée** au registre du commerce et des sociétés de BASTIA.

Pour avis, Le notaire.

N° 66

FIN LOCATION GERANCE

Le contrat de location gérance qui avait été consenti par acte SSP en date à Bastia du 01/09/2017, par M. Colle Jean Michel à Mme Rizzetto Nadine, d'un fonds de commerce de Restauration rapide à l'enseigne "MIAM" sis et exploité à 1, rue Gabriel Péri, 20200 Bastia pour une durée de 1 ans renouvelable à compter du 01/09/2017 prendra fin le 02/07/2018.

Pour avis,

N° 67

AVIS

Suite à l'AGE du 31/12/2017, les associés de la SARL SANBIC, SARL au capital de 1.000 € immatriculée au RCS de Bastia sous le numéro 751.206.558 dont le siège social est sis Résidence Le Saint Jacques - bloc n°1 - apt 22/23 - lieudit l'Aniella - CALVI ont décidé de la dissolution anticipée de la société et de sa liquidation amiable sous le régime conventionnel. Monsieur Didier SANTINI, Gérant, a été nommé en qualité de liquidateur. Les actes seront déposés au tribunal de commerce de BASTIA.

N° 68



Fiduciaire Ile de France Méditerranée
BASTIA - FIGE - NICE - CORTINA - CANNES - PORTOFINO

F.I.F.M

1, Rue Notre Dame de Lourdes
20200 Bastia-Tel : 04.95.34.84.34

REPAR ET LOC'

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 36.000 €
Siège social : Lotissement Freimout
20600 Bastia-782 939 RCS Bastia

Par acte contenant décisions unanime des associés du 26/06/2018, il a été décidé qu'à compter du même jour d'augmenter le capital social de 64.000 € pour être porté de 36.000 € à 100.000 € par incorporation de réserves. Les articles 6 et 7 des statuts ont été modifiés en conséquence.

N° 69

CESSION FONDS DE COMMERCE

Suivant acte SSP en date à Bastia du 02/07/2018, M. Colle Jean Michel, demeurant Chemin de l'Annociade Prolongé, 20200 Ville de Pietrabugno, **A vendu à** Mme Fillette Samia, demeurant à Bastia, Route d'Agliani, Résidence Aria Marina, Bâtiment C. Un fonds de commerce de restauration Rapide à l'enseigne "MIAM", si à 1, rue Gabriel Péri, 20200 Bastia, moyennant le prix de 28.000 euros. **L'entrée en jouissance** a été fixée au 02 Juillet 2018. Les oppositions éventuelles seront reçues à l'adresse du fonds cédé.

Pour insertion,

N° 70

AVIS

Suite à l'AGE du 31/12/2017, l'associé unique de la SARL ESPACE-PIECES.COM au capital de 8.000 € immatriculée au RCS de Bastia sous le numéro 488.945.825 dont le siège social est sis 40 Lotissement Pietralba - CORBARA a décidé de la dissolution anticipée de la société et de sa liquidation amiable sous le régime conventionnel. Monsieur Yvan FOZZI, Gérant, a été nommé en qualité de liquidateur. Les actes seront déposés au tribunal de commerce de BASTIA.

N° 71

RECTIFICATIF

Rectificatif à l'annonce parue dans L'Informateur Corse Nouvelle, le 29/06/2018, concernant la société 2 J RESTAURATION, **lire Nouvelle adresse :** LA TERRASSE DU SHEGARA, La Marine, 20137 PORTO-VECCHIO en lieu et place de LA TERRASSE DU SHEGARA, La Marine, Avenue du Général Boissoudy, 20137 PORTO-VECCHIO.

N° 72

P.B.A.

Société Civile Immobilière
Au capital de 2.000 €
Siège social : Route d'Algajola
20220 Ile-Rousse
498 704 170 R.C.S. Bastia

Aux termes des décisions unanimes des associés du 26 avril 2018, il a été procédé à une réduction du capital de 600 euros passant de 2000 à 1400 euros, consécutive à l'annulation de 600 parts de 1 euro de nominal. L'article 7 des statuts a été modifié en conséquence.

N° 73

TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE BASTIA

Chambre des Redressements Judiciaires - Loi de Sauvegarde
Décret du 28/12/2005

EXTRAIT

Par jugement du 11 Juin 2018, le Tribunal prononce la Clôture pour insuffisance d'actif de la procédure de Liquidation Judiciaire à l'égard de :

Association des Parents d'Elèves de Campo Vallone A Ciriola, prise en la personne de son curateur Monsieur Alain Gouth, ayant son siège social 2, Bd Paoli, 20200 Bastia (Haute-Corse)

Pour extrait : Le Greffier.

N° 74

TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE BASTIA

Chambre des Redressements Judiciaires - Loi de Sauvegarde
Décret du 28/12/2005

EXTRAIT

Par jugement du 11 Juin 2018, le Tribunal prononce la Clôture pour insuffisance d'actif de la procédure de Liquidation Judiciaire à l'égard de :

Association Les Amis du Vent, prise en la personne de son Président Mme Orru Carina, ayant son siège social Chez Mme Orru, 60 Bd de Clichy, 75018 Paris

Pour extrait : Le Greffier.

N° 75

AVIS

Suivant acte SSP en date du 28/05/2018 à Saint-Florent [20217] enregistré à la DDFP de Haute Corse, dossier n° 2018/19373, réf. 2018 A 00960, Monsieur Yves ALESSANDRONI, demeurant Col du Chat 73370 Le Bourget du Lac, SIRET 782 410 799 00038 (NIRCS), **a cédé à** la société "BLISS", SARL au capital de 2.000 €, **siège social :** Lieudit Place Doria 20217 Saint-Florent, 837 867 837 RCS Bastia, le droit au bail du local sis Lieudit place Doria 20217 Saint-Florent. **Prix principal :** 55.000 €. **Date d'entrée en jouissance :** 28/05/2018.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les 10 jours de la dernière en date des publications légales à l'adresse du fonds cédé, pour la correspondance et pour la validité.

N° 76

SCI MUNTESE

Forme : SCI
Capital : 100.000 euros
Siège : Villa Lavi,
930 Route de Monserato, 20200 Bastia
RCS : 510 918 196 RCS Bastia

CESSION PARTS SOCIALES

Suivant délibération de l'assemblée générale extraordinaire en date du 13 Novembre 2017, M. Leschi Alain, a cédé 50 parts sociales à Mme Leschi Virginia. Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Pour avis,

N° 77

IVANA

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 1000 euros
Siège social : 121 Marina di Fiori
20137 Porto Vecchio
835 348 400 RCS Ajaccio

L'AGE du 09/05/2018 a décidé d'augmenter le capital social de 14000 euros par création de 14000 parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de 1 euro chacune, lesquelles ont été libérées par compensation avec des créances liquides et exigibles sur la société. Le capital est ainsi porté à 15000 euros divisé en 15000 parts sociales. Les articles 6,7 et 8 des statuts ont été modifiés en conséquence. L'inscription modificative sera portée au RCS d'AJACCIO.

N° 78

AUGMENTATION DE CAPITAL SOCIAL

I TROVI SCI Au capital de 100.620 € Siège social : 14 rue Bonaparte , 20000 AJACCIO 818 076 499 RCS AJACCIO L'AGE réunie le 23/03/2017 a décidé d'augmenter le capital de 600 € à 100.620 € euros par apport d'un bien immobilier avec effet au 23/03/2017. L'art 7 des statuts est en conséquence modifié. Les mentions antérieurement publiées relatives au capital social sont ainsi modifiées : ARTICLE 7 - CAPITAL SOCIAL **Ancienne mention :** Le capital social est fixé à six cent euros (600 euros). **Nouvelle mention :** Le capital social est fixé à cent mille euros (100.620 € euros).

Pour avis, Le Président.

N° 79

SAS KOLOK

Route de Bonifacio, 20137 Porto-Vecchio
R.C.S Ajaccio 811 917 228

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 24 octobre 2017, le capital social a été augmenté de 100.000 € pour être ainsi porté à 101.000 €.

10.000 actions nouvelles ont été créées à compter du 24 octobre 2017. En conséquence, les articles 6 et 7 des statuts se trouvent modifiés.

Ancienne mention : capital 1.000 €
Nouvelle mention : capital 101.000 €
Le dépôt légal sera effectué au registre du commerce et des sociétés d'AJACCIO.

Pour avis et mention, La Présidente.

N° 80

TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE BASTIA

Chambre des Redressements Judiciaires - Loi de Sauvegarde
Décret du 28/12/2005

EXTRAIT

Par jugement du 11 Juin 2018, le Tribunal prononce l'adoption d'un plan sur 10 ans à l'égard de :

Brigitte Mourier, ayant son siège social 32, Bd Paoli, 20200 Bastia

Activité : Kinésithérapeute
Juge Commissaire : Mme Sbragia Juge Commissaire Titulaire et M. Huber Juge Commissaire Suppléant

Mandataire Judiciaire : Maître Bernard Roussel - Résidence U Boscu d'Oru - Pietranera - 20200 BASTIA

Pour extrait : Le Greffier.

ISULA SURELLA **Bientôt des «super-fromages»?**

Le projet s'appelle Minuforte. Il associe l'Université de Sassari, l'agence régionale pour la promotion de la recherche, de l'innovation et du développement technologique Sardegna Ricerche ainsi que 14 entreprises du secteur des produits laitiers. Il vise à la sélection de micro-organismes susceptibles de permettre l'amélioration, d'un point de vue nutritionnel comme organoleptique, des fromages frais de chèvre et de brebis, ainsi qu'à mieux garantir leur typicité. Il s'agit de mettre à la portée des PMI du secteur les moyens de diversifier leur production tout en y apportant de la valeur ajoutée, et ce en allant au devant des attentes des consommateurs, toujours plus en demande de produits alimentaires pouvant se prévaloir de présenter un fort intérêt nutritionnel et de contribuer à une alimentation plus saine. ■

Sardomerix oschiriensis

C'est son nom. Si ses restes ont été découverts en 1903 dans le nord de la Sardaigne, ce n'est que tout récemment que leur étude a permis de déterminer qu'ils étaient ceux d'un lointain parent de la girafe et de l'okapi. Cet animal qui fut endémique à la Sardaigne, avant de s'y éteindre totalement, est aujourd'hui considéré comme le plus ancien ruminant insulaire jamais découvert. Il descendrait du Bedenomeryx, un ruminant primitif assez peu connu qui aurait vécu au sud du continent européen entre l'Oligocène et le début du Miocène puis a peuplé l'aire sardo-corse avant le détachement de celle-ci, survenu au Miocène inférieur. ■

Langue(s) : un statut officiel

C'est une première. L'assemblée régionale sarde s'est prononcée fin juin en faveur d'un statut officiel de la langue sarde mais aussi des autres langues parlées dans l'île : le catalan, le gallurese, le sassarese et le tabarchino, parlé dans l'île de Carloforte. Un vote qui ouvre la voie à un bilinguisme officiel, à l'enseignement du sarde en milieu scolaire ainsi qu'à la création de médias exclusivement en langue sarde. Une « Consulta de su sardu » aura pour mission de proposer un standard linguistique et une norme orthographique, tout en tenant compte des micro-variétés locales. ■

Tri: toujours plus



Le Syndicat de valorisation des déchets de Corse (Syvadec) et les intercommunalités qui y adhèrent passent à la vitesse supérieure avec l'extension des consignes de tri relatives aux emballages plastiques et aux petits emballages en aluminium. À compter du 1er août, plus d'hésitation possible pour les usagers, au moment de séparer ce qui doit aller dans les bacs de collecte ou les poubelles jaunes de ce qui va partir vers un centre d'enfouissement. Films alimentaires, barquettes de jambon, films de pack d'eau, barquettes en polystyrène, barquettes en plastique, pots de yaourt, tubes de dentifrice, sacs de congélation, sacs de surgelés mais aussi capsules de bouteilles, capsules/dosette de café, tubes métalliques, blister de médicaments, gourdes de compote? Tous ces déchets pourront sous peu être déposés dans les poubelles jaunes. ■

Tri (bis): L'enfance de l'art?

Citeo, société née du rapprochement d'Eco-emballages et d'Ecofolio, a voulu identifier les déclencheurs du geste de tri. En s'intéressant plus particulièrement aux enfants, considérés comme des prescripteurs. Selon une étude réalisée par l'institut Junior City auprès d'un panel de 1004 foyers au sein desquels vivent des enfants âgés de 4 à 14 ans, près de la moitié des enfants apprendraient à trier les emballages et les papiers à la maison, et ce avant l'âge de 6 ans. C'est ensuite l'école qui prendrait le relais, permettant de développer les bons réflexes et d'ancrer les habitudes de tri chez les plus jeunes. À près de 89 %, les mères seraient celles qui transmettent ces bonnes pratiques et le geste acquis deviendrait systématique au sein du foyer pour 82 % des 4-14 ans. ■

Les chiffres de la semaine

789 147

passagers transportés en mai 2018 sur les lignes aériennes et maritimes (régulières et charter) desservant la Corse, soit une progression de 18,4% par rapport à 2017. Les trafics français progressent de 19% et les trafics étrangers de 16% [source ORTC].

Les chiffres de la semaine

3

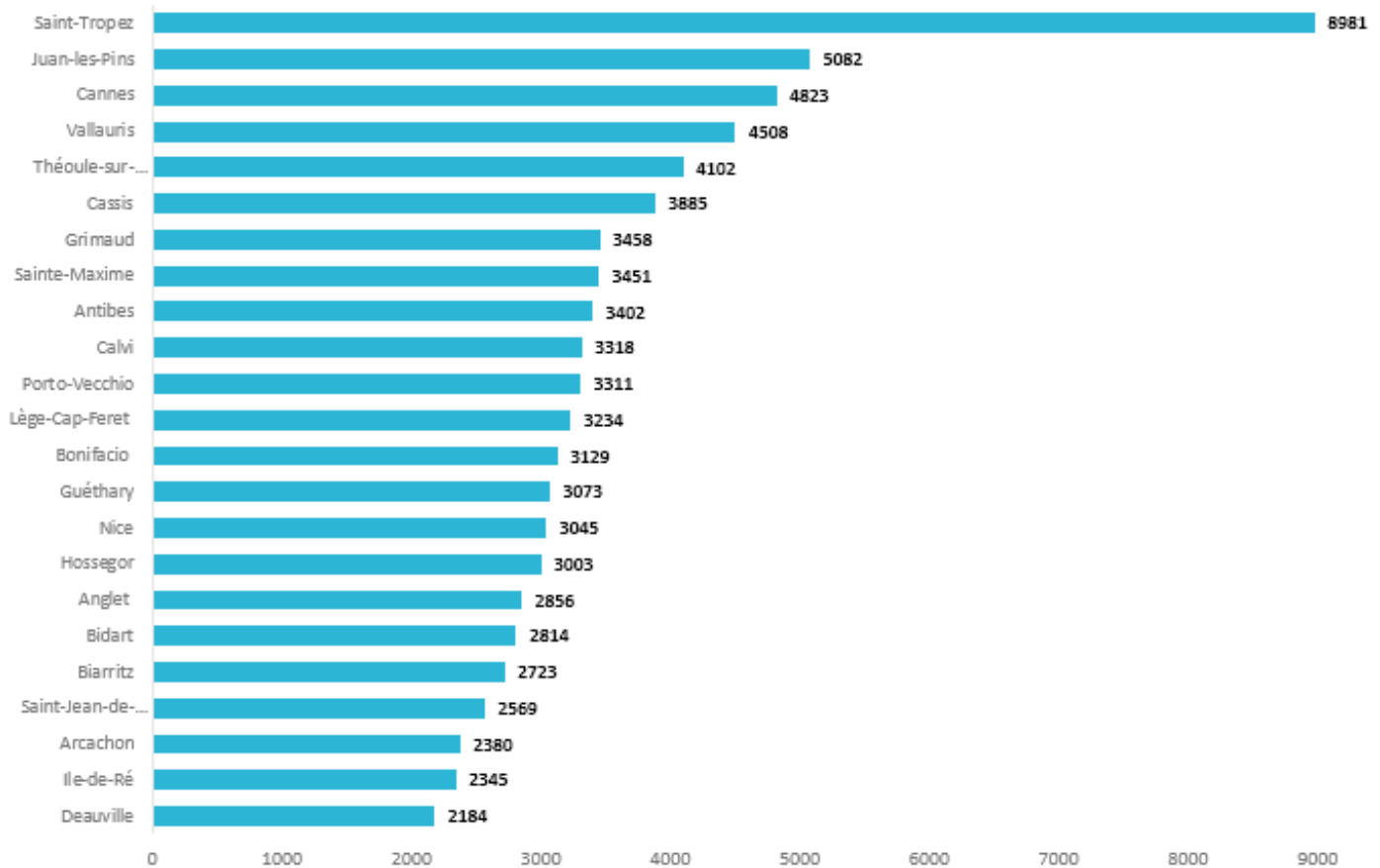
cas suspects signalés en Corse, tous en Corse-du-Sud, dans le cadre de la surveillance renforcée du chikungunya, de la dengue et du zika, entre le 1^{er} mai et le 29 juin 2018. Aucune de ces suspicions n'a été confirmée [source ARS].

Les chiffres de la semaine

98,66 %

des eaux de baignade en Corse, soit 224 zones (54 en eau douce et 170 en mer), ont été jugées conformes aux exigences européennes de qualité, dont 181 classées d'excellente qualité. En 2017, indique l'Agence régionale de santé de Corse, plus de 1720 contrôles ont été réalisés.

Prix d'une maison ou d'une villa pour plus de 6 personnes pour une semaine



Infographie Likibu.com

FRAUDES

UNE SAISON SOUS CONTRÔLES

Comme chaque année à la même époque, la préfecture de Corse a défini les priorités de contrôle des services de l'État pour la période estivale



«*Frauder, c'est tricher avec l'image de la Corse*». C'est derrière ce slogan que les priorités de la campagne estivale de contrôles de l'Etat ont été posées le 28 juin dernier par la préfète de Corse, Josiane Chevalier, et par la directrice de la Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (Direccte) de Corse, Géraldine Bofill.

Devant les quelques socio-professionnels présents à la préfecture d'Ajaccio, Josiane Chevalier a tout d'abord tenu à rappeler le sens de ces opérations de contrôles qui visent à la fois à protéger le consommateur, afin qu'il puisse profiter des meilleurs produits et services, mais également l'économie et l'emploi de la région. «*On a vu aussi l'importance de la dimension humaine dans ces contrôles et notamment le respect réciproque*», souligne-t-elle.

Ces contrôles, conduits par la Direccte, avec le concours des agents de la Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes, seront opérés autour de deux axes majeurs. Tout d'abord l'opération interministérielle Vacances, destinée à renforcer le contrôle des activités touristiques, qui se déroule chaque année du 1er juin au 15 septembre et qui vise cette année trois thématiques prioritaires: l'hébergement de plein air et l'offre en ligne, les activités et produits liés au bien-être, à la

détente et aux loisirs, et les services de restaurations dans les zones à forte densité touristique. «*En fonction des attentes des professions, on peut cibler les contrôles sur des réalités plus locales. Il y a notamment des attentes par rapport au respect de la concurrence*», précise Josiane Chevalier.

Deuxième axe, les contrôles de l'inspection du travail, qui s'intéresseront eux plus particulièrement à la lutte contre le travail illégal et les fraudes au détachement. «*Il y a eu une importance du travail détaché, mais la plupart des déclarations sont légales. Ce qui nous interroge, c'est le sujet de fond: pourquoi une telle importance du recours au travail détaché en Corse ?*», indique la préfète, en ajoutant: «*C'est un phénomène qui est quand même inquiétant. On nous dit par exemple qu'il y a environ 200 demandeurs d'emploi dans le BTP qui sont formés et expérimentés, et qu'en face on a 300 demandes de travail détachés dans ce domaine. Il faut qu'on aille au fond pour comprendre les raisons de cette inadéquation*».

Enfin, une attention particulière sera également portée aux conditions de sécurité sur les chantiers de BTP. Une mesure qui fait suite à l'actualité de ces derniers mois, durant lesquels trois accidents mortels, causés par le non-respect de mesures élémentaires de prévention, ont eu lieu en Corse. ■ **Manon PERELLI**

OCHJU À OCHJU

A PASSIONE IN BALLU



Una parte di a squadra di l'associu Ochju à Ochju

Ritrattu PL Marchini

Sò oghje una vintina di ballerini à fà campà l'associu Ochju à Ochju cù l'aiutu d'una decina di musicanti. Inseme, partecipeghjanu, dapoi u principiu di l'anni 90, à parechje stonde di spartera è di scambiu, da mantene è prumove a tradizione di u ballu corsu. A facenu di core è stintu. Pasqualina Pergola, militante culturale impegnata assai in st'andatura, à fiancu à Maria Albertini o Paulu Ceccarini, ci ne dice di più nant'à a so attività è i so prugetti.

Cumu hè nata l'andatura « Ochju à Ochju » ? Qualessu hè u so scopu ?

Ochju à Ochju hè un associu di ballu tradiziunali natu parechji anni fà. E ricerche purtate da Minicale è da Petru Guelfucci in Tralonca anu apartu u campu di u riacquistu à i balli tradiziunali è di u quattrigliu in particolare o di a cuntradanza. Dipoi una quindicina d'anni, i ballerini d'Ochju à Ochju partecipeghjanu ben sicuru à sta mossa di trasmissione di i balli tradiziunali ma dinò di e cunniscenze nant'à a vestitoghja corsa. I costumi d'Ochju à Ochju sò creazione oghjinche di René Marie Acquaviva. Stu travagliu di creazione s'appoghju nant'à e ricerche di Rennie Pecqueux Barboni.

Qualessu u vostru sguardu nant'à a tramandera di u ballu tradiziunale è a so prumuzione ?

Pensemù cù Ochju à Ochju chì a tramandera di u ballu tradiziunali hè una primura. Hè cusì ch'è no femu attelli di pratica artistica in e scole elementarie di u Cismonte. Pruvemu à suminà granelle di cunniscenze è soprattutto di piacè da fà chì sti zitelli possinu, quand'elli seranu maiò, continuà à trasmette stu patrimoniu. Ochju à Ochju partecipeghja à parechje fiere è scontri (festa di a Nazione, festa di a lingua corsa...).

Cumu campa a lingua corsa è cumu pò avanzà in stu campu custi ?

A lingua corsa hè a lingua di cummunicazione di l'associu in i mumenti d'amparera, di ripetizione, di scambii cù u publicu. Dipoi qualch'annu, participemu à a festa di a lingua urganizendu ghjurnate in e scole. Prupunimu in a maitinata attelli in lingua corsa pè i chjuchi è i maiò (cantu, ballu, filastrocche, fole, attellu nant'à u patrimoniu geologicu di a Corsica in partenariatu cù l'Università di Corti, attellu d'ascolta in partenariatu cù u Museu di a Corsica...). U dopu mezzornu, Ochju à Ochju prupone u so spettaculu à a cummunità di i sculari allargata à a cummunità paisana.

Fate un travagliu di ricerca per i canti, balli è costumi. Cumu si passa ?

Ochju à Ochju hè natu in Corti à u principiu di l'anni novanta. Minicale era tandu u professore di quattrigliu. Pianu pianu, a riflessione nant'à

i costumi tradiziunali hè nata soprattutto quandu chì si scuntravanu i gruppi d'altri paesi chì avianu tutti a vuluntà di trasmette a vestitoghja tradiziunale, elementu di primura di l'identità. Forse chì a parolla «folkloru» hà sempre un sensu svalurizatu. Eppuru... Sti balli, sti canti, sti costumi palesanu un modu di campà inseme tempi fà. E rilazione suciale eranu cudificate assai. Si ballava tandu per e nozze è in tempu di Carnavale...

U scambiu in giru à u ballu tradiziunale in core di u Mediterraniu ghjè impurtante dinò per voi. Tandu, ballate, sunate è cantate in Corsica ma ancu in altrò...

Hè vera chì a Corsica per via di a so situazione in u Mediterraniu hà ricevutu influenze da a Pruvenza, da a Spagna, da a Toscana, da a Liguria, da l'Africa di u nordu... Hè cusì chì i balli, chì i costumi, chì i canti venuti d'altrò si sò cursisati. Oghje, ci tocca à mantene ste leie quand'ella si pò. L'associu hè statu inviatu in Sardegna per un dettu, in Toscana, in Sguizzera, in Pruvenza...

Qualessa hè l'accolta di a ghjente in quantu à e vostre ripresentazione ?

Spessu, a ghjente hè stunata d'amparà, di cunnosce stu patrimoniu quasi sparitu à un'epica. A rifarenza à u neru di u dolu hè spartuta assai assai, invece chì a vestitoghja corsa era culurita è diversa. L'accolta di u publicu hè bunissima.

Quale sò i vostri prugetti ?

U prugettu di l'associu, al dilà di l'animazione abituale, hè di fà esce un libbru/CD/DVD cumpostu d'un libbru chì presenterà i costumi, d'un DVD di u spettaculu è d'un CD di musiche da ballà arrigistratu in u studiò di I Muvrini in Tagliu Isulaccia. Hè per esse compie è serà presentatu da qui à pocu. ■ **Intervista realizata da Petru Luigi MARCHINI**

« Pruvemu à suminà granelle di cunniscenze è soprattutto di piacè »

CHARLIE & PEPONE, PROFESSION NETTOYEURS



Photo Pierre Pasqualini

Ils sont de retour, plus déterminés que jamais. Et, cette année, ils viennent pour tout ramasser !

Leurs noms : Charlie et Pepone. Leur mission : collecter les déchets organiques auprès des professionnels du tourisme.

Pour la deuxième saison consécutive, à L'Île-Rousse, les ânes d'Olivier Fondacci reprennent le collier – ou plutôt le harnais – au service du tri sélectif.

Chi tanti Léon le nettoyeur ? Si l'objectif est de tout éliminer comme il se doit, Charlie et Pepone n'en tiennent pas pour la manière forte ou les méthodes radicales. Pour mener à bien leur mission, ils ne pourront compter que sur leur charrette et sur la persévérance voire l'obstination proverbiale qu'on prête à leur espèce. En effet, Charlie et Pepone sont deux ânes de race corse et, pour la deuxième année consécutive, avec leur maître Olivier Fondacci, ils arpenteront les voies et artères de L'Île-Rousse pour récolter les sacs de biodéchets laissés par les restaurateurs et les hôteliers. Des ânes qui ont aussi pour particularité d'être

Cette idée originale est à mettre à l'actif du vice-président en charge des déchets de la communauté de communes Île-Rousse-Balagne, Vincent Orabona. «L'idée m'est venue, il y a quelques années, lors d'un voyage dans un village du Massif Central, explique-t-il. J'ai assisté là-bas à une collecte de déchets effectuée par des ânes. Ce procédé me paraissait approprié pour L'Île-Rousse car l'attelage est mieux à même de se faufiler dans les ruelles et présentait moins de contraintes que les camions classiques, surtout en période touristique, avec les terrasses de restaurants. Une fois rentré en Corse, j'ai donc contacté Olivier Fondacci, qui gère la société Balagn'âne, afin de travailler ensemble sur ce projet. Voilà comment le projet a débuté, l'année dernière, sur une durée de trois mois.» Ainsi, deux fois par jour, l'éleveur conduit sa charrette et ramasse les ordures avec ses deux collègues. Une attraction pour les touristes qui s'amuse du côté pittoresque de cette activité, mais si cette scène peut faire sourire, ses objectifs sont très sérieux. Le premier étant de sensibiliser encore et toujours la population au tri. L'an passé, l'objectif de collecte des déchets organiques, fixé à 200 tonnes, n'a pas été atteint et cette année la communauté de communes

L'Île-Rousse Balagne doit cravacher pour faire entendre raison, non aux ânes préposés au ramassage, mais plutôt à certaines têtes de mule enferrées dans leurs mauvaises habitudes. Aussi, comme cela avait été annoncé des moyens plus répressifs ont été mis en place avec un système de bonus/malus pour les entreprises. Les mauvais jeteurs devront donc rendre des comptes pour le tonnage des ordures. «L'année dernière nous n'avons récolté que 80 % du tonnage fixé, cela reste encore trop peu. Cette fois, nous avons bon espoir d'y arriver. Nous sommes passés de 40 points de collecte à 70, ce qui prouve que de plus en plus de monde rejoint la démarche. Malheureusement, certains professionnels ne jouant pas le jeu, la répression reste le meilleur moyen, estime Olivier Fondacci.. Le point le plus regrettable est que l'on n'ait pas pu continuer après octobre, l'an passé. Les gens commençaient à s'habituer et même s'il est vrai qu'il y a moins de détritus, il faut bien les ramasser aussi, alors autant que ça soit avec la même méthode.»

Si la sensibilisation des professionnels au traitement des déchets est l'objectif numéro 1, Olivier Fondacci souhaite aussi réhabiliter le travail de ses animaux qui jadis accompagnaient les hommes dans leurs tâches quotidiennes. «Je milite depuis des années pour un retour de la traction animale. J'ai été l'initiateur en Corse de ces activités et je suis heureux de voir, aujourd'hui, d'autres associations emboîter le pas et utiliser les ânes pour le travail. Il y a des initiatives qui se créent dans toute l'île. Dans certains endroits, on nettoie les plages avec les ânes. Pour 2018, nous n'étions pas prêts, ici à L'Île-Rousse, mais l'année prochaine on verra les ânes nettoyer les plages de la ville» explique Olivier Fondacci.

En attendant Charlie et Pepone vont continuer leur job d'été avec rigueur et bonne humeur. En attendant, qui sait, de décrocher un CDI. ■ Pierre PASQUALINI

La sélection de la rédaction

Rencontres à Venise:

Étrangers et Vénitiens dans l'art du XVII^e siècle

Après avoir mis en lumière la culture figurative du Seicento à Florence puis en Lombardie, le Palais Fesch/Musée des Beaux arts entend cette fois souligner la vitalité et la variété de l'école picturale vénitienne au XVII^e siècle. Il s'agit du reste de la première exposition organisée en France sur ce thème. En effet, quoiqu'il constitue une période très riche du point de vue des propositions stylistiques, le baroque vénitien reste encore méconnu, voire négligé au profit des XVI^e et XVIII^e siècles, présentés l'un comme le siècle des Génies et l'autre comme celui de la Gloire. Or Venise, au XVII^e siècle, a vu circuler des peintres d'origines géographiques diverses, chacun contribuant au développement d'une école profondément hétérogène, caractérisée par l'osmose d'énergies locales et étrangères. Dès le début des années 1620, des talents formés ailleurs étaient arrivés dans la ville: le romain Domenico Fetti qui s'y établit définitivement après plusieurs années à Mantoue; l'allemand Johann Liss, d'abord passé par les Pays Bas puis Rome. Mais c'est surtout au milieu du Seicento que les apports du génois Bernardo Strozzi, du florentin Sebastiano Mazzoni, du romagnol Guido Cagnacci ou du bavarois Johann Carl Loth, sont indéniables. Ce qui ne signifie pas pour autant que les artistes natifs de Venise comme Tiberio Tinelli, Girolamo Forabosco, Pietro Liberi, Giulio Carpioni et Antonio Zanchi se cantonnent à un rôle secondaire. Car c'est précisément de la confrontation entre ceux-ci et les étrangers que naît l'originalité de la culture artistique du Seicento vénitien. L'exposition se déploie autour de thèmes relatifs aux genres et aux iconographies illustrant les échanges entre artistes locaux et étrangers, ainsi qu'au succès particulier de certains sujets: visions extatiques, figures de la Bible et de l'Antiquité, portraits et autoportraits, allégories, thèmes macabres... Les œuvres présentées, dont certaines n'ont encore jamais été exposées, proviennent de Venise, grâce à la collaboration des Gallerie dell'Accademia et de collectionneurs privés, et des musées français, qui possèdent de nombreux témoignages de qualité du baroque vénitien. ■

Jusqu'au 1^{er} octobre. Palais Fesch/Musée des Beaux arts, Ajaccio. ☎ 04 95 26 26 26 & www.musee-fesch.com



Festivoce

Depuis 1991, Festivoce célèbre les voix et les musiques. L'espace de quelques jours, tout un territoire rural devient une scène propice aux rencontres entre chanteurs et instrumentistes mais aussi entre disciplines artistiques, et où les frontières un peu formelles qui séparent parfois public et artistes sont abolies. Cette édition 2018 accueille une quarantaine d'artistes dont Thomas Dutronc, le musicien sarde Paolo Angeli, l'Ensemble Matheus dirigé par Jean-Christophe Spinosi, le compositeur et interprète Michaël Grébil Liberg... Elle sera aussi l'occasion d'assister à une création pour voix et «cetra» de la Renaissance ou de célébrer Dionysos lors d'un spectacle d'Orlando Forioso créé à partir de textes, musiques et chants dédiés au vin. Outre des concerts gratuits proposés à 19h, tout au long de la manifestation, des ateliers sont ouverts aux adultes et aux plus jeunes (danses sardes, arts plastiques, percussions, fabrication d'instruments de musique à anche simple, cueillettes et réalisation d'objets décoratifs, etc.) ■

Du 10 au 14 juillet. Pigna. ☎ 04 95 61 73 13 & www.centreculturelvoce.org

Partir en livre

Avec cette manifestation nationale dédiée au livre pour la jeunesse, le livre sort du cadre habituel des bibliothèques... pour mieux inviter à les fréquenter par la suite. À Ajaccio, le secteur Éducation populaire de la Falep 2A et la médiathèque des Jardins de l'Empereur proposent une série d'animations, de la chasse aux livres au concours photo *Tu t'es vu quand t'as lu?*, en passant par des ateliers de création de haïkus. À Bastia, le centre culturel Una Volta organise à la bibliothèque Tommaso Prelà une exposition et des animations autour de l'ouvrage jeunesse

Le Meilleurissime repaire de la terre d'Oriane Lassus. A San Martino di Lota, on s'adonnera à la lecture publique en pédalo ou sur les galets avec la Cie A Funicella. A Pietrosella, la plasticienne Armelle Guissani invite à jouer avec des mots, des dessins des collages et des légumes! L'Île-Rousse, Cervioni, Venaco, Propriano et Petreto-Bicchisano sont aussi de la fête. ■

Du 11 au 22 juillet. ☎ www.partir-en-livre.fr/evenements/





Televisiò lucale corsa

Télévision locale corse



30

Balagne, Cortenais

Lundi 09 Juillet

9h00 Settimanale - 9h45 Jeunesse - 11h15 Les rencontres de Calenzana - 11h55 Délires Sur le Net - 12h25 Les Toqués du Sud - 12h30 Settimanale - 13h15 Ran Mo tambour - 14h30 Una Parolla Tanti Discorsi - 15h20 Noob - 16h05 Zikspotting - 16h50 Noob - 17h35 A votre Service - 18h10 Quellu Estate - 19h05 Kodokan Corse - 19h30 Nutiziale - 19h40 Tocc'à Voi - 20h10 Les rencontres de Calenzana - 20h55 Ran Mo tambour - 21h50 Zikspotting - 22h30 Nutiziale - 22h40 Zikspotting - 22h55 Autoroute Express - 23h05 Tocc'à Voi - 0h00 Nutiziale

Jeudi 12 Juillet

9h00 Nutiziale - 9h10 Jeunesse - 10h55 Tocc'à Voi - 11h25 Ci Ne Ma - 11h40 Délires Sur le Net - 12h05 Clips Musicaux - 12h25 Les Toqués du Sud - 12h30 Nutiziale - 12h40 Streghe - 13h35 A votre Service - 14h30 Jean Racine - 16h50 Noob - 17h10 Ci Ne Ma - 17h25 Associ - 17h55 Théodore Monod, l'an 48 de l'ère nucléaire - 18h20 Black and Wild - 19h15 Zikspotting - 19h30 Nutiziale - 19h40 Marathon - 20h35 The Jon Spencer Blues Explosion - 21h25 Quellu Estate - 22h30 Nutiziale - 22h40 Tocc'à Voi - 23h10 Black and Wild - 0h00 Nutiziale



30

National



537

National

Mardi 10 Juillet

9h00 Nutiziale - 9h10 Jeunesse - 10h40 Associ - 11h10 Zikspotting - 11h25 Quellu Estate - 12h25 Les Toqués du Sud - 12h30 Nutiziale - 12h40 Tocc'à Voi - 13h10 Autoroute Express - 13h20 Black and Wild - 14h30 100% Rock - 17h30 Zikspotting - 17h55 Una Parolla Tanti Discorsi - 18h45 Tocc'à Voi - 19h15 Ci Ne Ma - 19h30 Nutiziale - 19h40 Théodore Monod, l'an 48 de l'ère nucléaire - 20h05 Un magicien chez Bambi - 20h35 Black and Wild - 21h30 Noob - 22h30 Nutiziale - 22h40 Una Parolla Tanti Discorsi - 23h30 Autoroute Express - 0h00 Nutiziale

Vendredi 13 Juillet

9h00 Nutiziale - 9h10 Jeunesse - 11h35 Théodore Monod, l'an 48 de l'ère nucléaire - 12h25 Les Toqués du Sud - 12h30 Nutiziale - 12h40 Kodokan Corse - 13h10 Quellu Estate - 14h05 Zikspotting - 14h30 Un magicien chez Bambi - 15h45 Marathon - 17h00 Noob - 17h55 Jean Racine - 18h40 Streghe - 19h30 Nutiziale - 19h40 Associ - 20h10 Ci Ne Ma - 20h25 White Rabbits - 21h20 Nan Fang Ao - 21h45 Noob - 22h05 Clips Musicaux - 22h15 Zikspotting - 22h30 Nutiziale - 22h40 Ran Mo tambour - 23h35 A votre Service - 0h00 Nutiziale



95

Bastia

Mercredi 11 Juillet

9h00 Nutiziale - 9h10 Jeunesse - 11h35 Nan Fang Ao - 12h00 Délires Sur le Net - 12h25 Les Toqués du Sud - 12h30 Nutiziale - 12h40 Théodore Monod, l'an 48 de l'ère nucléaire - 13h05 Ci Ne Ma - 14h30 White Rabbits - 15h25 Kodokan Corse - 17h15 Noob - 17h55 Zikspotting - 18h10 Ran Mo tambour - 19h05 Nan Fang Ao - 19h30 Nutiziale - 19h40 Streghe - 20h35 Jean Racine - 21h20 Théodore Monod, l'an 48 de l'ère nucléaire - 21h45 A votre Service - 22h05 Associ - 22h30 Nutiziale - 22h40 Una Parolla Tanti Discorsi - 23h30 Noob - 0h00 Nutiziale



30

National



Diffusion 24h/24 - 7j/7



Vente d'espaces publicitaires



Prestations de services



Programme.telepaese@gmail.com



06.74.08.45.96



www.telepaese.corsica



PROMOUVOIR - ENCOURAGER - RÉCOMPENSER

PRIX VARENNE

2018

Journalistes de la Presse Hebdomadaire Régionale



DOTATION* :

Prix Varenne

5 000 €

Prix Jeune
journaliste

3 000 €

Avec le concours de



Modalités et inscriptions :
<http://www.fondationvarenne.com>
du 1^{er} juin au 17 septembre 2018

*Dotation globale pour l'ensemble des Prix Varenne 2018 : 70 000 €